

Citoyenne Démocratie



vous propose

**X6-Démocraties Directes** ... à l'écoute des modèles !

Solution Démocratique présente son programme...

co-hôtes

Jeudi 31 octobre - 21h00



**solution**  
**DEMOCRATIQUE**

**Instaurons en France  
la démocratie directe**

## X6 – Démocraties Directes, à l'écoute des modèles...

Émission du 31/10/2024 sur DDs TV  
<https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv>

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 9] (0:00 - 0:41)

Vous savez, parfois on ne se prépare pas pour l'adversité. Quand ça se passe, on est parfois touché. On ne sait pas exactement comment le gérer quand ça arrive.

Parfois on ne sait pas ce qu'il faut faire quand l'adversité s'accroche. Et j'ai de l'advice pour tous d'entre nous. Je l'ai appris de mon pianiste Joe Zawinul qui a écrit ce morceau.

Et ça ressemble à ce que vous devez dire quand vous avez ce genre de problème. C'est appelé Mercy. Mercy.

Mercy. Merci.

[Intervenant 3] (1:08 - 1:21)

Eh bien, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez tous ? Allô, allô ?

Oui, très bien. Très bien.

[Intervenant 2] (1:21 - 1:22)

Bonsoir. Bonjour.

[Intervenant 3] (1:24 - 1:47)

Bonsoir. Merci de couper vos micros. On attend quelques minutes.

Ah, ben voici. Il vient d'arriver. Je vais le monter.

En haut. Car sans lui, je suis perdu. Débilocratie, tu m'entends ?

Allô ?

[Intervenant 10] (1:52 - 1:57)

Bonsoir Débilocratie. Tu m'entends ? Oui, parfaitement Stéphane.

Bonsoir Stéphane. Bonsoir à tous.

[Intervenant 3] (1:58 - 2:25)

Eh bien, écoute. Bienvenue à tous pour ce X6. C'est une démocratie directe avec des S en ce jeudi 31-10, 21h.

Je vais commencer, Débilocratie, par te laisser la parole car je crois que tu as un petit message à nous faire passer. Et puis, je présenterai ensuite notre invité les quelques règles habituelles. Nous pourrons commencer notre débat tranquillement.

La parole est à toi, Débilocratie.

[Intervenant 2] (2:25 - 4:58)

Oui, c'est un petit message en suite à des remarques qui nous ont été formulées, que l'on entend, bien entendu. Mais qu'on comprend avec les mesures qui s'imposent à l'organisation de ce Space. Il n'y a pas énormément de monde, mais ça pourra servir peut-être de rappel pour ceux qui écouteront l'enregistrement avant le Space de la semaine prochaine et des prochains Space.

A savoir qu'on demande par avance de faire preuve de tolérance et de bienveillance à l'égard de l'animation que l'on peut réaliser Stéphane et moi sur le Space. Pourquoi ? Parce que, comme le dit l'adage, la critique est aisée, mais l'art est difficile.

Et en fait, si effectivement ce Space a pour but de promouvoir l'avènement d'une véritable démocratie en France, nous ne sommes pas finalement dans un Space qui lui-même est une expression démocratique. Pourquoi ? Parce que nous sommes deux à organiser ce Space et que, comme vous l'avez sans doute remarqué, aucun de vous n'a voté sur la façon dont ces Space se sont organisés.

Et donc, on ne prétend pas avoir un fonctionnement démocratique sur ce Space. Mais donc, si ce Space ne revendique pas et ne se revendique pas comme étant démocratique, il faut bien que des règles l'organisent, car nous voulons éviter l'anomie, c'est-à-dire l'absence d'organisation ou de loi, et la disparition des valeurs communes à ce groupe. Donc, pour ce qui est des valeurs communes, Stéphane va vous le repreciser juste après.

Ça a toujours été fait sur l'ensemble des Space précédents. Donc, il va vous repreciser quelles sont ces valeurs communes dans ce Space dans quelques secondes. Et pour ce qui est de l'organisation, on a défini quelque chose de très simple maintenant, à savoir que nous avons utilisé la petite clochette que vous pourrez entendre.

Si jamais l'intervention est considérée comme étant trop longue, ou si nous considérons que l'intervenant contrevient justement aux valeurs du groupe ou est hors sujet, et ça, nous le préciserons bien entendu. Donc, ce qu'il faut bien en comprendre, c'est que si notre façon vous semble erronée dans la façon de faire, nous ne le contestons pas. On ne peut pas forcément comprendre que vous ayez une vision de l'animation d'un Space qui puisse être différente de celle que nous nous pratiquons.

Nous vous demandons malgré tout de faire point de tolérance et d'acceptation, parce que c'est notre façon de faire, et que même si elle peut apporter quelques désagréments à certains, c'est comme ça que nous l'entendons. Et trois, nous vous conseillons de créer vos propres Space, où vous pourrez du coup faire mieux que ce que nous nous faisons selon vous, et surtout, œuvrer à l'émergence de la vraie démocratie. Parce que, en tout cas, je sais que pour Stéphane, c'est le cas, pour moi aussi et peut-être pour d'autres ici aussi, plus nous serons nombreux à organiser des essais sur le sujet de la démocratie, la vraie démocratie, plus la cause sera défendue et c'est forcément positif.

J'en prie Stéphane, justement, pour qu'on reprecise toutes nos valeurs qu'on essaie de défendre ici.

[Intervenant 3] (5:00 - 7:49)

Bien, merci, Bibliocratie. Donc, pour ce X6, avant de présenter Raoul Malini-Berton, je voulais rappeler quelques règles déroulées qui sont, comme tu viens de l'exprimer, pour nous, très importantes. Donc, la sexualité, la santé, la religion, le vote, c'est appelé à rester dans la sphère privée pour des raisons évidentes, afin d'éviter des polémiques stériles, des attaques personnelles et des procès d'intention qui ne doivent pas avoir lieu dans cette agora.

Par l'effort des insultes, les propos restent sensibles légalement, les trolls sont immédiatement sanctionnés par une esquison. Néanmoins, aucune censure d'expression ne sera pratiquée dans le respect de la législation en cours. L'opposition bienveillante, la critique constructive et respectueuse, la divergence d'opinion sont vivement encouragées.

En clair, le savoir-être et le savoir-vivre doivent être au service du savoir-faire. Nous vous rappelons que la moyenneté est un état transversal de notre humanité que nous devons développer avec nos petits moyens. Durée maximum de ce space plus ou moins trois heures votre invité restera lui, de 21h à 22h30 pour des raisons personnelles puis nous continuerons sans lieu ou besoin. Nous préconisons à l'invité de poster dans les épingles les ressources qu'il désire et à laisser dans la bulle aux auditeurs et intervenants.

Vous êtes donc appelé, si vous avez des partages à nous faire, à les faire dans la bulle. Munissez-vous, si vous voulez, d'un bloc-notes physique ou numérique pour préparer vos questions en plus de vos éventuels. S'il vous plaît, éteignez, pour le confort auditif de tous, vos micros lorsque vous ne parlez pas et on essaie de ne pas couper la parole aux intervenants comme aux auditeurs questionnants afin de favoriser un confort d'écoute et une compréhension optimale.

Voilà, c'est dit, c'est récurrent, je suis désolé mais c'est un peu obligé. On va pouvoir accueillir maintenant Romani Berton qui était d'ailleurs du premier space, c'est le premier intervenant dans le space X1 de Démocratie Directe le 18 septembre

dernier. Romani Berton on va le présenter rapidement est un politologue français de double nationale française et péruvienne.

Il est docteur en 2002 à la Sorbonne, post-doctorat à l'Université de Montréal. Il rejoint Sciences Po Bordeaux en 2005 comme aide de conférence à agréger des universités en 2009. Il a été professeur à Sciences Po au Grenoble où il fit le premier directeur du pôle sciences social universitaire à l'époque.

Il ancienne aujourd'hui à l'ESPOL je vous fais grâce de la traduction de l'acronyme mon anglais est déplorable Département de Sciences Politiques et Sociales de l'Université catholique de Lille. On peut considérer que par ses travaux et ses engagements sur la démocratie il est un des principaux promoteurs de la démocratie directe et du principe de subsidiarité en France. Nous le recevons ce soir comme porte-parole de Solutions démocratiques le premier parti en France à promouvoir la démocratie directe et nous sommes heureux Raoul de bien recevoir ce soir et première question comment vas-tu et comment se porte ce jeune bébé naissant de Solutions démocratiques ?

[Intervenant 1] (7:52 - 8:46)

Eh bien bonjour merci de l'accueil ici alors donc ce premier bébé qui s'appelle tu l'as rappelé Solutions démocratiques il a maintenant à peu près deux mois il se porte bien on a toujours des nouveaux on a je dois dire on a aussi des personnes qui rentrent qui sont particulièrement actives et intelligentes donc ça permet d'aller de créer tout de suite des choses et on a par exemple un nouvel recrut Jean-Pierre qui est de grande qualité qui nous a obtenu un rencontre avec l'Assemblée nationale avec l'ERN on n'avait jamais eu l'ERN encore donc c'est une première voilà la réponse vous convient ?

[Intervenant 3] (8:46 - 9:40)

Oui la réponse c'était juste pour prendre de ses nouvelles je tiens à préciser qu'aujourd'hui il n'y aura pas à ta demande de présentation didactique et magistrale quelqu'un qui a un micro ouvert à ses rôles est-ce que tu peux l'éteindre au fur et à mesure c'est bon d'entendre ton son autour de toi oui je disais donc qu'à ta demande il n'y aura pas de présentation magistrale comme on le fait d'habitude de 5, 10 ou 15 minutes éventuellement et que tu as préféré répondre le plus rapidement possible aux questions néanmoins peux-tu quand même très rapidement préciser l'angle avec lequel vous solutions démocratiques vous envisagez d'obtenir des parrainages en ce qui concerne les maires en vue de la présidentielle et quel est votre angle d'attaque pour imposer une forme de démocratie concernant nos institutions actuelles

[Intervenant 1] (9:43 - 12:00)

ok bien sûr bien sûr je vais donc commencer par dire de quoi il s'agit c'est quoi l'objectif de ce parti qui en réalité c'est un mouvement qui est issu d'un mouvement qui est un collectif qui dure depuis 3 ou 4 ans maintenant dans lequel on a déjà eu une candidature à la candidature de la présidence de la république ainsi que plusieurs candidats aux législatives européennes etc donc on a maintenant une certaine habitude disons dans les petites sphères et le parti c'est la création du parti c'est un peu un des éléments pour monter un petit peu en professionnalisme on va dire donc l'objectif est très simple l'idée c'est de confier la constitution aux citoyens on ne va pas plus loin on ne s'imagine pas la meilleure constitution possible avec tous les détails on veut juste donner à tous les citoyens le droit de changer ou non leur constitution vous savez qu'aujourd'hui ce droit est dans les

mains des élus alors pourquoi c'est si important là aussi c'est une thématique qui revient souvent c'est parce que la constitution c'est le sommet du droit donc qui contrôle la constitution est le souverain donc c'est pour cette raison que on voudrait que les citoyens puissent contrôler tout simplement parce que si vous voulez lorsque si vous voulez que les citoyens se mêlent aussi des lois ordinaires ou se mêlent de la possibilité de révoquer et des représentants toutes ces annexes là et bien peuvent être créées directement par dans la constitution parce qu'il la contrôle donc en fait contrôler la constitution signifie contrôler la manière dont la démocratie chez soi fonctionne et dont elle va fonctionner à l'avenir donc voilà donner ce droit simplement alors le droit est très simple il consiste dans le en fait transférer les droits qui sont aujourd'hui détenus par nos députés aux citoyens donc le droit d'initiative le fait de proposer des lois et il sera on propose de donner à chacun en fait et

[Intervenant 3] (12:08 - 12:11)

je n'entends plus Raoul c'est moi ou c'est lui

[Intervenant 2] (12:11 - 12:16)

alors je pense que c'est lui parce que moi non plus j'entends pas je me suis demandé si c'était moi parce que j'ai des petits problèmes de connexion ce soir

[Intervenant 1] (12:16 - 12:17)

ah ok

[Intervenant 2] (12:17 - 12:22)

alors tu as eu une coupure Raoul dans 15-20 secondes si tu peux reprendre un petit peu en arrière d'accord

[Intervenant 1] (12:22 - 14:15)

alors n'hésitez pas à me le dire parce que effectivement j'ai internet un petit peu qui parfois devient stable donc l'idée je reviens en arrière donc l'idée c'est donner aux citoyens des droits supplémentaires n'est-ce pas des droits importants qui sont ceux qui sont détenus aujourd'hui par leurs représentants chaque représentant peut proposer une loi constitutionnelle et cette loi va être débattue dès lors qu'il est soutenu par un groupe parlementaire et ensuite après le débat il va y avoir un vote de l'ensemble du parlement là l'idée c'est de faire la même chose mais à l'échelle de tout le pays chaque citoyen peut proposer une loi s'il a 700 000 soutiens il déclenche un référendum et l'ensemble des citoyens se prononcera là-dessus donc c'est quelque chose de très puissant qui existe déjà ce n'est pas quelque chose de nouveau même si l'idée c'est le transformer un peu la sauce française et qui demande le changement d'un seul article de la constitution l'article 89 qui nous dit comment on change la constitution donc c'est très facile et cet changement de l'article 89 comme on l'a fait a déjà fait l'objet de trois pétitions à l'Assemblée nationale plus il a été soumis à la législature 2017 2022 par Jean Lassalle dans la législature suivante elle a été soumise encore par Jean-François Coulombe et là maintenant pour cette législature qui va soumettre quel député et quel parti vont pouvoir on arrive à pouvoir rendre sensibilisé à ça voilà ça c'est l'objectif de base encore une fois excuse-moi

[Intervenant 3] (14:15 - 14:29)

comment excuse-moi t'interrompre excuse-moi tu pourrais présenter pour tout le monde ce que contient l'article 89 et rentrer dans le détail puisque visiblement c'est la porte d'entrée principale de votre action démocratique

[Intervenant 1] (14:29 - 17:51)

tout à fait d'accord je le fais pas de problème donc l'article j'essaie de pas être trop long c'est pour ça que je vous avais proposé des questions parce que après tout je ne sais pas quel est le niveau d'information des auditeurs donc autant revenir dessus et me demander des précisions comme ici il n'y a pas de problème donc l'article 89 est l'article qui dit comment on change la constitution aujourd'hui l'idée est très simple alors je précise aussi une chose toutes les décisions qu'on prend en politique il faut qu'on tienne deux institutions une institution qui a le droit de proposer et une institution qui a le droit de disposer quelqu'un propose un autre dispose donc aujourd'hui ceux qui proposent peuvent proposer c'est les parlementaires le gouvernement président c'est les seuls français qui ont le droit de proposer un changement constitutionnel donc environ 1000 personnes et ceux qui disposent alors là l'article 89 est un peu ambigu parce que en principe dans la linéa 2 il dit que c'est le référendum donc c'est la majorité des citoyens qui peuvent dire oui ou non sauf qu'il y a un troisième indice linéaire qu'on peut d'ailleurs aborder qui dit que toutefois lorsque l'initiative provient du président du gouvernement le président peut décider de ne pas faire un référendum et plutôt de demander au parlement ou au congrès s'il accepte ou non sa proposition de loi donc il faut les trois cinquièmes pour cela ça c'est aujourd'hui c'est cette clause qui est très ennuyeuse parce que vous voyez c'est un troisième indice linéaire introduit par un toutefois donc c'est quelque chose qui est censé être un petit peu exceptionnel or il se trouve que dans les 24 changements constitutionnels qu'on a eu dans notre constitution depuis 58 qui ont suivi cette procédure et bien 23 ont suivi le toutefois c'est-à-dire on n'a pas voté et il y en a un seul où on a voté dessus qui était le quinquennat donc en fait on a un problème là-dessus c'est que notre constitution est déjà un peu avancée c'est-à-dire que le référendum est conçu donc il suffit de le garder et d'abroger la numéa 3 qui permet qui permet au parlement de décider sans nous et il suffit aussi d'ajouter l'initiative citoyenne dans le premier alinéa ce qui dit aujourd'hui que les parlementaires et le gouvernement et le président ont le droit d'initiative on va ajouter les citoyens et tout cela va conduire nous conduit à devoir un petit peu préciser les choses pour savoir les conditions par lesquelles les citoyens peuvent déclencher un référendum donc ça c'est un alinéa supplémentaire donc ces petits changements ce n'est pas beaucoup c'est quelques mots mais vous pouvez aller les voir sur le site donc de solutions démocratiques qui a notre projet de loi disons original celui à partir desquels les variantes peuvent être faites la base de la base on va dire

[Intervenant 2] (17:53 - 18:23)

merci Raoul pour cette cette initiative de présentation qui va permettre de lancer les échanges donc on va tout de suite passer la parole à France Constituante qui va poser une première question ensuite on aura Phil Front qui lève également la main pour les autres qui sont en intervenant n'hésitez pas à lever la main pour que je puisse vraiment définir les ordres sinon je vais considérer que vous êtes en attente de prise de parole et donc du coup on aura ensuite Dominique Pascal qui sont et Démocratie Direct donc du coup Démocratie Direct vient de lever la main ils repassent devant constituante je t'en prie c'est à toi

[Intervenant 7] (18:25 - 19:05)

oui bonjour à tous bonjour à tous bonjour Raoul merci pour votre présentation alors en fait je n'ai pas une question à poser deux questions deux questions qui sont relativement simples je pense que vous devez pouvoir m'apporter une réponse rapide la première concerne votre parti puisque tu me dis que le parti

existe déjà et donc la question c'est elle est toute bête toute con c'est combien êtes-vous voilà c'est avoir une idée c'est pour avoir une petite idée de la force que vous représentez ça c'est la première et la deuxième question c'est concernant c'est une parole que tu as dit tu as dit que le système que tu proposes existe déjà et donc j'aimerais savoir exactement où merci

[Intervenant 2] (19:06 - 19:08)

merci France Constituante je t'en prie Raoul à toi

[Intervenant 1] (19:08 - 20:34)

et bien merci pour la question donc la première raison réponse est alors sauf si c'est pas moi qui tiens les comptes dans le parti donc et comme chaque semaine ça change ça fait deux mois qu'il existe je vais vous donner un chiffre provisoire mais là on est 300 voilà euh je vous dirai dans six mois qu'est-ce que ça donne pour l'instant on est encore en face montante euh on a on est 300 mais on a quand même un réseau euh de de plusieurs milliers ce qui nous permet d'ailleurs de déposer de faire passer toujours nos pétitions à l'Assemblée nationale euh voilà donc la question est de savoir combien des gens vont s'inscrire euh deuxième question euh où est-ce que ça existe bon c'est très c'est très simple le modèle euh le plus proche de celui que on demande c'est le modèle suisse et les Suisses peuvent initier un changement constitutionnel et le voter et c'est la fameuse populaire euh mais le contrôle de la constitution existe aussi dans d'autres pays il existe en Uruguay il existe dans les îles Palaos ça c'est les les états euh et et et d'une certaine manière mais on sait pas encore dans quelle mesure parce qu'il y a des des soucis juridiques à Taïwan voilà ça c'est les pays qui souverains qui disposent de de cette euh de ces droits

[Intervenant 2] (20:37 - 20:58)

merci alors moi je vais en profiter de de mon droit de co-hôte pour approfondir un peu de cette question euh bon on connaît euh plus facilement en fait ce qui peut se passer en Suisse mais sur les autres pays dont tu parles quel est euh si tu le sais l'utilisation peut être faite de ce droit de révision constitutionnelle bon euh l'Uruguay parce que avoir un droit c'est bien mais pouvoir l'utiliser

[Intervenant 1] (20:58 - 21:03)

oui oui c'est bien utilisé bien sûr euh après vous m'entendez

[Intervenant 3] (21:06 - 21:08)

oui oui très bien très bien

[Intervenant 1] (21:08 - 24:27)

ok parfait je me préoccupe donc euh en Uruguay alors en Suisse c'est utilisé plus souvent d'ailleurs j'ai oublié c'est utilisé assez souvent pour une raison simple c'est que le seuil de signature est très bas en Uruguay c'est un peu différent il y a un seuil de signature très bas d'un d'un pour cent mais ensuite il y a disons une phase de euh mi-référendum mi-signature intermédiaire c'est-à-dire que le gouvernement envoie un un document assigné à l'ensemble des citoyens si ou deux pour cent de la population peuvent directement soumettre un référendum à un projet euh oui ça a eu un impact assez important dans la vie d'Uruguay déjà euh pour une espèce de pacification c'est un pays qui a vécu d'ailleurs une un coup d'état militaire dans les années soixante-dix et et le coup d'état militaire est terminé disons à durer quelques années mais terminé beaucoup plus vite que dans les autres pays parce que les militaires comme dans les autres pays ont voulu

faire passer leur constitution mais pour la faire passer il fallait suivre la procédure du pays et qui était donc soumission obligatoire à un référendum et les citoyens ont dit non donc les militaires à ce moment-là se sont affaiblis et il y a eu une transition qui a duré quatre ans pour retrouver la démocratie et là-dessus ça a été intéressant parce que il y a eu quand même pas mal de votations sur le changement constitutionnel c'est un des rares pays en Amérique latine qui aujourd'hui son nom est public et cela a été décidé directement par les citoyens aussi c'est un des pays dans lequel la réforme des retraites a été retoquée et une retraite maintenant que je donne les détails elle est plutôt plus jeune que celle qui a été donnée et a été inscrite dans la constitution ce qui fait que les élus ne peuvent pas la changer sans vote citoyen et ce ne sont que deux exemples mais vous pouvez vous pouvez trouver la liste complète je peux vous la fournir d'ailleurs j'ai écrit un livre qui s'appelle Démocratie et dans lequel il y a un un grand chercheur uruguayen qui a écrit un chapitre sur l'Uruguay donc les détails de tous les référendums et de l'évolution de la loi en Uruguay je dois dire que l'Uruguay se porte très bien aussi avec ça c'est le pays en Amérique latine qui est le plus riche et aussi le plus égalitaire donc évidemment je ne dis pas que c'est à cause de ça mais en tout cas cette pratique ne produit pas quelques problèmes et tout le monde veut le garder c'est quelque chose que eux considèrent un acquis les ressources voyantes la starke les suisses un peu comme nous on considère un acquis je ne sais pas les droits individuels ou nos droits de porte voilà

[Intervenant 2] (24:28 - 24:38)

mais de toute façon si j'ai bien compris si j'ai bien compris Raoul alors déjà il va falloir que tu redonnes le nom de toi parce que tu as été coupé à ce moment là ah ben il s'appelle

[Intervenant 1] (24:38 - 24:39)

comme vous

[Intervenant 2] (24:39 - 24:40)

il s'appelle

[Intervenant 1] (24:41 - 24:43)

démocratie direct au pluriel

[Intervenant 2] (24:46 - 25:02)

ça va permettre de simplifier aussi la recherche et ensuite de toute façon quand tu dis que les Uruguayens sont contents et veulent le conserver pour pouvoir abandonner ce droit qu'ils ont acquis et qu'ils ont constitutionnalisés en quelque sorte, il faudrait que constitutionnellement, par le référendum, ils se désarment de cela.

[Intervenant 1] (25:03 - 25:03)

Exactement.

[Intervenant 2] (25:03 - 25:07)

Il faudrait qu'ils souhaitent se l'enlever. Exactement. Qui est plutôt peu probable normalement.

[Intervenant 1] (25:07 - 25:14)

Ah ben c'est jamais arrivé, hein. Ceux qui l'ont obtenu sont jamais revenus en arrière. Sauf justement coup d'État par la force.

[Intervenant 2] (25:17 - 25:29)

Alors, après, il y a différents coups d'État. Il peut y avoir des coups d'État militaires par la force, il peut y avoir aussi des coups d'État politiques avec différentes manigances. Oui, mais ça, il n'y a jamais eu.

On peut, nous, en fait, se considérer qu'on en a peut-être quelques-uns.

[Intervenant 1] (25:31 - 26:40)

Disons que dans l'histoire, alors quand je cite la Suisse, l'ignestein, les îles Océaniques, l'Uruguay, et on pourrait citer, même si ce ne sont pas des États souverains, des États-Unis de l'Ouest, le Colorado, l'Oregon, la Californie, la Côte d'Ivoire du Nord, qui peuvent changer leur propre constitution, même si c'est une constitution d'État et pas une constitution nationale. Eh bien, dans tous ces exemples, on n'a jamais eu non seulement un coup d'État politique, parce qu'il n'y arrive pas, mais même des retours en arrière, c'est-à-dire les seuils sont jamais, les seuils de signature sont jamais augmentés, sont plutôt diminués, les droits des politiques pour freiner un référendum ou retarder, là aussi, sont réduits. D'ailleurs, la dernière votation des Californiens, c'était pour augmenter la transparence dans le Parlement, donc les politiciens sont beaucoup plus contrôlés, et donc il n'y a pas de retour en arrière dans ce type.

Le seul que je vous ai dit qui est possible, c'est vraiment la prise du pouvoir de l'armée sans aucune procédure juridique, ça, on n'est jamais à l'abri.

[Intervenant 2] (26:42 - 26:46)

C'est le plus facile, effectivement. Merci Raoul, on va écouter Philippe Comte.

[Intervenant 6] (26:47 - 29:47)

Oui, bonsoir à tous. Alors, comme on dit, les dernières phrases m'ont fait penser à cette réflexion de dire, savez-vous pourquoi il n'y a pas de coup d'État aux États-Unis ? C'est parce qu'il n'y a pas d'ambassade américaine pour la préparer.

Autrement, par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure sur la Suisse, vous avez parlé de la révision constitutionnelle à la seule initiative, ou du moins au seul choix des citoyens. Or, je crois que ce n'est pas tout à fait exact, pour changer la constitution suisse, il faut la double majorité. Il faut la majorité des citoyens, bien entendu, mais il faut aussi l'Assemblée des cantons.

Et de plus, il faut que la proposition de révision constitutionnelle ne soit pas contraire au droit international qu'aurait ratifiée la Suisse. Et ma question va être la suivante, c'est que imaginons que nous ayons un changement constitutionnel, ou même d'ailleurs législatif, décidé par des citoyens dans un RIC. Y aurait-il, avant la mise en question devant le peuple, un avis du Conseil d'État qui, tout simplement, vérifierait si le changement législatif est d'autant plus constitutionnel, et bien serait en contradiction avec des tas de lois existantes, et que le fait de rajouter une loi devrait automatiquement abroger ou modifier x, lois de manière à ce que le peuple, qui puisse ensuite se décider, sache que cette modification-là entraîne telle et telle et telle autre modification.

C'est normalement le travail du Conseil d'État, quand le législateur au Parlement décide de faire une législative, le Conseil d'État est consulté pour qu'il n'y ait pas, au moins possible en tout cas, d'opposition entre plusieurs lois qui resteraient

existantes. Et à ce moment, il y aurait une insécurité juridique entre telle loi qui resterait, telle nouvelle loi qui serait là, et finalement le juge aurait un pouvoir exorbitant d'arbitrer entre deux lois qui se contrôlèrent. Voilà, donc je voulais savoir quid du Conseil d'État dans vos projets de RIC et aussi savoir si la modification constitutionnelle par RIC demande une majorité simple ou une majorité qualifiée.

Je pense que ce n'est pas la même chose de modifier une loi qui demande la majorité simple et de changer la constitution qui, à mon avis, demande une majorité qualifiée, les deux tiers. Merci beaucoup.

[Intervenant 2] (29:49 - 29:52)

Merci Philippe. Raoul, tu peux donc répondre à Philippe.

[Intervenant 1] (29:52 - 31:31)

Oui, merci Philippe. Alors, je vais répondre un peu point par point dans l'ordre. Donc, le premier point, ça portait de la Suisse.

Donc, il est tout à fait exact qu'en Suisse, il y a la double majorité qui ne porte pas sur l'initiative, il porte sur le référendum. La double majorité des citoyens et des cantons. Alors, attention, par contre, il faut savoir ce que ça veut dire.

Ça veut dire que dans un référendum, les citoyens doivent être majoritaires en faveur de oui, donc majorité simple à 50 plus 1%. Mais aussi, ils doivent être majoritaires dans un nombre majoritaire de cantons. Donc, il y a 26 cantons.

Ça veut dire qu'en moins de 14, les citoyens doivent être majoritaires lors du référendum. Donc, oui, il y a une double majorité, mais c'est toujours des citoyens. À aucun moment, il y a un représentant qui a le droit de dire non.

C'est ça que ça veut dire, la majorité des cantons. Donc, pourquoi il y a eu cette double majorité? Ce qui pourrait exister en France.

La double majorité, c'est un principe qui peut être intéressant. C'est qu'il s'est fait parce que la Suisse, moins que la France d'ailleurs, mais la France a aussi cette large problématique, la Suisse l'a assez résolu, d'avoir des zones rurales très peuplées, des zones urbaines très peuplées, des zones rurales où il n'y a pas beaucoup de monde. Et donc, parfois, le risque, c'est que les urbains dominent les ruraux, n'est-ce pas?

[Intervenant 2] (31:36 - 32:23)

On n'entend plus Raoul. Il l'a même sauté. Problème de connexion.

Donc, ça aussi, c'est une différence entre la ruralité et les zones urbaines. C'est l'accès au réseau de communication, Internet et tout le tintouin. Je suis bien placé pour le savoir puisque, petite parenthèse personnelle, le temps que Raoul revienne, ça fait plus de six mois que je fonctionne avec une clé 3G parce que la fibre qui est juste devant chez moi a encore deux mètres cinquante à faire pour pouvoir revenir.

Et il faut attendre jusqu'en février. Donc, ça fera quasiment un an. Donc, Raoul, j'espère que ta connexion est bien meilleure que la mienne et que tu vas pouvoir terminer ton propos.

Si tu peux terminer. Là, on t'entend très bien.

[Intervenant 1] (32:24 - 32:27)

Donc, voilà, j'ai vu que vous avez entendu jusqu'au bout.

[Intervenant 2] (32:28 - 32:38)

Comment? La différence entre zone rurale et urbaine. Voilà.

Qui implique justement euh le fait de de de d'avoir ce ce double vote en fait.

[Intervenant 1] (32:38 - 35:17)

Voilà. C'est c'est un simple vote hein. C'est-à-dire les gens votent qu'une fois.

C'est juste qu'on les compte de deux manières. Un citoyen vote et puis après on le compte au niveau national mais aussi au niveau des cantons. C'est un peu si on faisait pareil en France on pourrait dire que euh un référendum est valide s'il y a la majorité euh de tous les Français mais aussi dans la majorité de des des départements.

OK? Il faut il faut que une majorité des départements obtiennent la majorité des voix en faveur de du changement. Et pas que Paris, Lyon, Bordeaux, en gros.

OK? Parce que ça c'est possible qu'il y ait la majorité des citoyens mais dans une minorité de canton, de département tout simplement parce que euh c'est les gens des villes qui sont beaucoup plus nombreux et qui votent tous en faveur euh ou très majoritairement en faveur de de quelque chose. Voilà donc c'est une protection euh des zones rurales mais c'est pas euh une limitation des droits des citoyens puisqu'on est en train de discuter toujours sur le vote direct des gens.

Deuxième élément euh les limites d'un vote euh constitutionnel alors d'abord en Suisse et ensuite parce que ça pourrait être en France. Donc en Suisse euh comme en France la constitution est la norme suprême. Donc il y a pas de limite.

Par contre il y a des limites et ils ont été euh mentionnés notamment sur les principes généraux du droit international qui qui qui sont des principes très généraux encore une fois. Euh mais qui qui est une limite de ce type. C'est-à-dire que euh les Suisses ont décidé de l'introduire dans la constitution cette limite.

OK? C'est-à-dire la constitution dit on ne peut pas changer la constitution de façon contraire euh au principe du droit international. Euh en réalité c'est toujours possible.

Mais il y a une étape de plus désormais. C'est-à-dire que tout d'abord il faut abroger cet article. C'est-à-dire qu'une euh et on ne doit pas contredire le droit international et ensuite il faut introduire une mesure qui le contredit.

Il faut faire en deux temps. En France on a la même problématique parce que euh l'article quatre-vingt-neuf euh que si vous allez sur internet et on peut le voir euh dit qu'il y a deux conditions dans lesquelles on peut pas changer la constitution. Une euh lorsqu'il y a un danger euh sur le territoire en gros quand il y a une guerre et l'autre quand on est euh sur l'unité de la nation c'est-à-dire qu'on peut pas euh attendez je vous donne plus précis que ça hein je prends sous les yeux euh.

[Intervenant 2] (35:18 - 35:32)

Alors en fait les les deux les les deux contredisances euh Raoul c'est premièrement qu'effectivement il y a le le le le. Il peut pas y avoir en fait d'atteinte à l'intégrité du territoire. Et que ça ne peut pas euh non plus réviser la forme républicaine du gouvernement.

[Intervenant 1] (35:32 - 36:12)

C'est ça. Donc euh vous voyez ces deux contraintes là. Ça veut pas dire que c'est d'abord faire un changement constitutionnel qui abroge cette linéa l'enlever la linéa et ensuite faire euh le changement.

Donc euh en réalité ça porte quand même quand ça porte au niveau constitutionnel ça peut tout faire sauf que parfois on se met des limites nous-mêmes qui fait que on peut quand même le faire mais ça devient plus difficile parce qu'il faut changer deux choses sur l'occupation. Voilà. Voilà le sens de la clause sur le droit international.

[Intervenant 2] (36:13 - 36:14)

En fait. En fait.

[Intervenant 1] (36:14 - 36:14)

Oui.

[Intervenant 2] (36:15 - 36:29)

En fait la la question de Philippe avait un grand intérêt c'est de se dire que effectivement si on donne le droit aux citoyens de se définir d'un point de vue constitutionnel ben il est quand même nécessaire d'avoir un encadrement euh par le conseil d'état.

[Intervenant 1] (36:29 - 38:34)

Non j'y arrive j'y arrive. Mais ça c'était la suite. Qui s'assure que OK donc ça c'est les limites de d'une loi.

Maintenant euh comment se se passe un changement constitutionnel? Tout d'abord euh la question le conseil d'état a pas euh cette euh fonction c'est le conseil constitutionnel qui a c'est le conseil constitutionnel généralement quand on fait une loi ordinaire vérifie que cette loi est conforme à la constitution. Tout simplement parce qu'une loi ne peut pas contredire la constitution puisque la constitution est au-dessus de cette loi.

Euh il n'y a pas besoin de savoir si une loi contredit une autre loi ordinaire. Pourquoi? Parce que euh euh la règle c'est que la plus récente entre en vigueur.

Donc euh le le juge n'est pas est tenu d'appliquer la plus récente. On ne peut pas choisir entre plusieurs lois qui se contredisent. Donc le conseil constitutionnel dit si une loi est contraire ou non à la constitution.

Par contre lorsqu'on fait une initiative constitutionnelle l'initiative constitutionnelle ne peut pas être encadrée et ne l'est jamais par le conseil constitutionnel ni le conseil d'état. Pourquoi? Parce que la constitution étant souveraine on ne peut pas dire qu'une loi constitutionnelle contredit quoi que ce soit puisque par définition s'il le contredit c'est qu'il l'abroge automatiquement puisqu'il est

supérieur.

Donc euh il n'y a pas de contrôle ni aujourd'hui ni avec le RIC sur euh le le sur le contenu de la loi constitutionnelle qu'on fait passer. Aucun. Euh parfois il n'y a même pas de conseil constitutionnel pour vous dire en Suisse il y en a pas et et il y a un slogan euh que des citoyens suisses qui disent le conseil constitutionnel c'est nous.

C'est-à-dire du moment qu'on qu'on qu'on fait une loi constitutionnelle eh ben on décide si une loi ordinaire contredit ou non la constitution. Voilà. J'ai fini.

[Intervenant 2] (38:34 - 38:51)

Merci euh merci Raoul pour euh pour ta réponse. Non mais je t'en prie. Euh on va donc avoir démocratie directe sans les S qui va te poser une question et pour préciser les ordres qui n'a pas levé la main mais qui a peut-être une question et ensuite on a des France Constituante qui voulait te reposer question.

Vas-y démocratie t'écoutes.

[Intervenant 5] (38:52 - 39:00)

Bonsoir à tous. Bonsoir Raoul. Euh d'abord je vous invite euh euh tous ceux qui sont sur le.

Alors est-ce que c'est moi qui a un problème? Parce que moi je l'entends pas. Ah tu m'entends pas?

[Intervenant 2] (39:02 - 39:07)

Moi j'entends. Vous m'entendez? C'est bon?

Mais vous entendez démocratie directe?

[Intervenant 3] (39:07 - 39:08)

Oui oui oui on entend.

[Intervenant 2] (39:10 - 39:11)

Alors c'est moi, je m'en vais, je reviens.

[Intervenant 5] (39:11 - 42:10)

OK pas de souci. Donc je je vous invite à tous ceux qui sont sur le SPES à aller sur le site de l'Assemblée Nationale euh voir les deux pétitions qui ont été déposées par Solution Démocratique euh et à voter. Euh il y en a deux différentes.

Il y a l'historique là je crois que c'est la quatrième fois qu'elle est proposée sur le référendum d'initiative citoyenne pour euh modifier la constitution. Donc proposition de loi euh historique et il y a la deuxième qui est le référendum obligatoire. Donc c'est juste ce que disait Raoul tout à l'heure de supprimer euh l'aligné euh qui laisse euh le président euh euh décider que ce soit le parlement qui euh décide de modifier la constitution.

Donc la proposition qui a été faite euh par la euh ce parti et que on supprime cette aligné et que désormais dès qu'on doit réformer ou réviser ou abroger euh une règle de constitution ça passe obligatoirement par référendum des citoyens et que ça ne puisse plus passer par le parlement en supprimant tout simplement

cette alignée qui dit toutefois ce qui euh devait dire normalement qu'il est rare mais finalement qui est devenu la règle habituelle depuis 1958. Voilà ça c'est ceci euh étant dit voilà et puis ça donne même si euh euh on sait qu'il y a des fois ça a peu de chances d'aboutir ces deux demandes à l'Assemblée nationale de révision de la constitution en tout cas ça a l'avantage de donner de la visibilité aux citoyens et euh au peuple euh de cette idée euh de démocratie euh que le citoyen puisse intervenir directement sur ses sa constitution et sur les les règles qui sont au-dessus de tout. Voilà c'est au moins cet avantage là de donner de la visibilité et c'est aussi une une des portes d'entrée voilà.

Après Raoult le sait je suis assez critique sur cette porte d'entrée puisque moi je suis la solution démocratique sur une solution de réforme euh progressive de la constitution en fait pour progressivement éventuellement arriver à la démocratie directe ou en tout cas que les citoyens les citoyens décident au fur et à mesure du changement de loi enfin de règles de constitution voilà moi je suis plus pour un changement euh radical je pense qu'on peut pas passer euh d'un système euh où les représentants ont le pouvoir qui vont pas lâcher un système où c'est le peuple qui finalement aura le pouvoir mais enfin ça c'est euh mon avis personnel et c'est mais il faut pas euh laisser euh enfin il faut laisser cette initiative pour moi parce que c'est toujours une porte d'entrée et si jamais on peut y rentrer mettre le pied dans la porte et rentrer ben on ira c'est toujours euh bienvenue voilà.

D'où ma question du coup euh à Raoult et euh et la question gratte-poil euh je me fais un peu l'avocat du diable mais que ça va te permettre de répondre et de manière à argumenter donc solution démocratique propose d'instaurer un outil de démocratie dans une constitution antidémocratique à des députés et sénateurs qui sont contre la démocratie mais donc du coup ma question est-ce que n'est-ce pas perdu d'avance et sinon euh comment le parti solution démocratique compte-il faire pour s'affranchir de toutes ces contradictions euh que je viens de citer. Voilà c'est à toi.

[Intervenant 1] (42:13 - 49:59)

Alors merci démocratie directe euh j'ai j'ai connais pas ton prénom mais peut-être euh c'est ton démocratie directe c'est presque ton ta marque de fabrique on a déjà on a déjà discuté euh un peu sur Twitter euh donc euh merci de demander les questions mais aussi d'avoir promis les pétitions que peut-être je me permets de revenir un peu là-dessus pour euh pour préciser un peu les choses donc euh sur ces deux pétitions qui sont déposées à l'Assemblée nationale et que je vous recommande vraiment de de signer une c'est des solutions démocratiques et l'autre c'est d'espoir riche.

Celle d'espoir riche c'est sur le RIC constituant et c'est pas la version historique. C'est une version nouvelle. Parce qu'il faut savoir que l'année dernière nous avons déposé d'abord la la historique.

Les députés ont dû les la discuter parce qu'ils sont obligés quand on atteint un certain nombre de signatures et non seulement ils sont obligés mais ils le font filmer. Ce qui fait que par exemple si vous avez allé sur le site euh sur la le YouTube de espoir riche vous pourrez trouver les discussions des députés sur notre euh proposition de loi après ils l'ont classé mais en tout cas on on on sait qui c'est, on sait euh chaque député qu'est-ce qu'il dit donc euh c'est un point important aussi pour savoir comment leur mettre la pression. Euh nous du coup on a déposé une deuxième pétition qu'on a eu vite les signatures euh qui est euh une pétition dans

laquelle euh on prenait en compte leur objection et on proposait une variante qui répondent euh à leur objection.

Et donc euh ils ont rediscuté et puis on a fait une troisième fois pareil. Ce qui est intéressant que c'est que ces pétitions ont porté l'attention quand même des députés euh là-dessus. La troisième vous verrez les trois sont filmés donc vous pouvez voir directement les trois c'est des discussions d'une vingtaine de minutes et vous pouvez aussi constater que le nombre de députés qui soutiennent notre pétition augmente en fait.

Tout simplement parce que on en a marre d'être euh comment dire euh de façon explicite devant tout le monde euh des des gens anti anti-démocratie. Alors il y en a qui s'en foutent hein mais c'est ça varie. Euh la deuxième pétition donc euh aujourd'hui donc qui avait posé ses pétitions et qui est en fait le collectif d'où euh est sorti euh solution démocratique.

Alors on a déposé une autre toujours de et qui est encore autre chose qui est un fonctionnement différent mais qui est toujours bien de de de la soutenir parce que quelle que soit la formulation l'idée est vraiment de dire euh en fait la formulation nous intéresse pas trop ce qui nous intéresse c'est que les citoyens contrôlent euh la constitution parce que même si les règles du jeu sont mal écrites euh ben ils peuvent être réécrites par les citoyens du moment qu'on a la main dessus donc ça c'est important peu importe si vous êtes d'accord ou non. Euh la deuxième pétition qui est elle est de solution démocratique euh c'est une pétition en revanche qui a été encore plus minimaliste puisqu'elle porte uniquement sur les référendums obligatoires et non sur les deux comme notre proposition historique à savoir rendre le référendum obligatoire pour tout changement constitutionnel plus donner aux citoyens l'initiative.

Là on a renoncé à l'initiative, on a demandé seulement de rendre le référendum obligatoire parce que pour une raison simple c'est que c'est une raison d'opportunité euh en fait le référendum obligatoire est présent partie euh principaux de la gauche et de la droite et en plus il y en a certains républicains qui sont pauvres donc ils l'ont dit maintenant ils en parlent plus mais ils l'ont dit et ils l'ont dans leur euh euh programme donc demander le référendum obligatoire permettre de les mettre un peu plus dans le mur puisqu'ils ont fait cette promesse après euh ils peuvent toujours dire non mais ils le diront publiquement.

Euh d'où la deuxième la question en fait centrale de démocratie directe qui est euh comment compte faire passer ça avec des des députés. En fait les députés c'est des gens qui ont plusieurs propriétés. Euh d'une part euh c'est des gens un peu comme vous et moi hein c'est pour un certain nombre euh qui se retrouvent un peu par le hasard des choses à être élus et et qui ont pas vraiment d'idées sur euh qu'est-ce qu'il devrait être.

Donc beaucoup de députés on a qu'on a rencontré pas beaucoup un certain nombre étaient pas convaincus parce qu'ils ne connaissaient rien et puis après on a fait une une une un cours presque euh à l'Assemblée nationale et et il y en a certains qui ont changé d'avis. Donc maintenant ils nous soutiennent. Donc il y a ça aussi.

Faut pas penser que tous les députés c'est vrai que les députés beaucoup ont un intérêt à rester mais pas tous les députés sont aussi intéressés à avoir du

pouvoir et surtout euh beaucoup sont intéressés à avoir plus de pouvoir mais certains d'entre eux auraient plus de pouvoir avec le reconstituant parce qu'aujourd'hui quand on est un député à l'opposition en France on a zéro pouvoir et alors qu'avec le reconstituant on pourrait initier des pétitions et les partis politiques ont une capacité importante de lancer des pétitions. Donc euh ça pour tous les députés d'opposition c'est quelque chose qui est intéressant. Donc c'est pas nécessairement contre leur euh intérêt du moins provisoire.

Dès qu'ils commencent, dès qu'ils pensent qu'ils commencent que que un jour ils vont gouverner, ils deviennent contre. Ça c'est vrai hein. Mais euh voilà on a quand même euh des partis aujourd'hui on a un gouvernement minoritaire donc beaucoup de partis qui sont à l'opposition qui ont du mal à aller au gouvernement ça ça peut ça leur part.

Le deuxième élément c'est que euh les députés c'est des gens euh justement leur parti euh intéressé à leur fauteuil de députés qui est une partie importante hein. Euh et et aussi prête à faire des concessions au cas où euh le siège saute. Comment dit?

Notre nous ce qu'on fait c'est pas seulement des pétitions. Nous on fait euh des interviews des députés. On dit ce qu'ils disent.

On on se présente à des élections. Donc en fait on met la pression. C'est ça qu'on fait.

C'est-à-dire qu'un député se retrouve euh à quand il dit des choses à avoir des relais dans son circonscription sur ce qu'il a dit. Et notamment ce qu'il a dit d'antidémocratie. Donc euh parfois les députés ont peur de ça.

Ils tiennent à leur électorat. Donc euh ils sont prêts à faire des concessions pour garder leur place de député précisément et pour pas la perdre. Donc voilà c'est c'est ça les deux leviers qui sont pas euh c'est-à-dire que vous savez ces genres de mouvements politiques c'est pas que on gagne ou on perd il y a plein de phases intermédiaires donc oui on n'a pas gagné on est loin d'avoir gagné mais on a gagné le fait d'avoir des partis qui ont déposé les projets de loi qui se sont engagés à les suivre des des maires qui se sont engagés à parrainer euh pour un de nos candidats ou alors euh de voter pour euh au sénatorial pour un candidat de la démocratie donc en fait peu à peu euh on voit que ça avance et au contraire toutes les fois que quelqu'un donne chez nous une initiative et qu'il est sous parti collectif euh cette initiative donne quelque chose. Et c'est avec pierre après pierre qu'on fait qu'on fait un édifice. Voilà.

Ça c'est un peu la vision qu'on a. Naturellement qui s'oppose pas à tout changer hein. Euh juste elle propose une alternative pour les gens qui pensent euh Merci Raoul.

[Intervenant 2] (49:59 - 50:21)

On va faire ça puis la parole si y en a qui qui qui attendent depuis un petit moment. On a Pascal. Oui.

Qui a levé la main qui voulait te poser une question de France Constituante et prendra de nouveau France Constituante. Euh si vous avez des questions, n'hésitez pas à monter pour les autres. Pascal, bonsoir.

Pascal, tu nous entends? Donc si Pascal ne prend pas la parole, on va la redonner à France Constituante.

[Intervenant 4] (50:22 - 50:27)

Ah si ça y est. Bonsoir à tous. J'ai entendu deux choses de très juste.

Oui. Vous m'entendez?

[Intervenant 2] (50:28 - 50:36)

Oui oui vas-y Pascal vas-y. Décidément ce soir on est embêté sur le réseau. Est-ce que tu nous entends Pascal?

C'est bon?

[Intervenant 4] (50:37 - 50:38)

Est-ce que vous m'entendez?

[Intervenant 3] (50:40 - 50:43)

Oui on t'entend très bien Pascal. Interviens.

[Intervenant 4] (50:43 - 52:26)

Merci. Merci. Oui oui je vous entends.

Euh donc je disais que j'ai entendu deux choses très justes, une de Raoul Ah j'ai un petit j'ai un petit décalage mais bon c'est pas grave. Une de Raoul qui euh qui nous a expliqué, appuyé par des bureaucraties, qui nous a expliqué que euh il est possible de tout modifier dans la constitution y compris la forme républicaine du gouvernement à partir du moment où on produirait en deux temps et effectivement théoriquement euh théoriquement c'est possible. Et puis euh Philippe Comte c'est dommage qu'il soit parti parce qu'il a dit une chose très juste aussi au sujet d'une démission du Conseil d'État et euh je voulais vous dire que le Conseil d'État n'est pas la seule institution qui euh qui se mêle de de nos affaires.

Euh il y a aussi une institution européenne qui est très méconnue et qui conseille les gouvernements de l'Union Européenne mais aussi du monde entier et qui s'appelle la commission de Venise. Et euh son rôle à la commission de Venise c'est de conseiller les les gouvernements euh de manière à ce que les standards démocratiques, les standards démocratiques européens hein, c'est-à-dire c'est-à-dire ceux de la souveraineté nationale soient respectés. Quand il y a euh un parlement qui envisage par exemple il y a eu en Ukraine en en deux-mille-quatorze il y a eu euh euh des députés qui ont eu envie donc euh d'instaurer un référendum euh comment on l'appelle pour pour euh pour virer un élu, un référendum euh si quelqu'un peut me donner le référendum.

[Intervenant 5] (52:27 - 52:27)

Révocatoire.

[Intervenant 4] (52:28 - 53:36)

Révocatoire, merci. Donc euh donc les les Ukrainiens en deux-mille-quatorze du parlement voulaient donc instaurer le référendum révocatoire et il s'est adressé à la commission de Venise et la commission de Venise lui a répondu de ne surtout pas le faire, ne surtout pas faire ça parce que ça casserait donc les standards

démocratiques euh occidentaux et que ensuite ça donnerait l'idée aux autres aux autres parlements euh des autres pays euh bah après tout si eux le peuvent, pourquoi est-ce que nous on pourrait pas avoir ce droit également? Et à la fin du marché donc euh le le projet euh ukrainien est tombé à l'eau.

Et euh et sinon je je je voulais faire une observation à à Raoul et puis lui poser une question euh j'ai noté que c'est la cinquième fois que euh vous pétitionnez donc pour demander à pour demander à à l'Assemblée Nationale de de nous accorder euh enfin quatrième il y a eu deux il y a eu deux deux pétitions là qui ont été qui ont été lancées coup sur coup euh hier ou avant-hier une part euh euh Yvan Bachaud et la deuxième part euh je m'en rappelle plus son nom.

Albin qui qui fait je crois Albin qui fait partie de Solutions démocratiques.

[Intervenant 1] (53:37 - 53:38)

Oui c'est le trésorier même.

[Intervenant 4] (53:39 - 55:43)

Ouais le trésorier. Et euh et donc en en fait je voulais vous demander comment est-ce que vous vous positionnez par rapport à l'article quatre de la constitution qui fait obligation, obligation hein, aux partis de respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Alors en pétitionnant euh certes vous respectez ces principes puisque vous vous demandez en fait aux représentants euh de bien vouloir nous accorder euh ce droit mais si vous deviez prendre de l'ampleur et arriver euh ce que je vous souhaite hein et arriver donc euh avoir des euh des euh une une représentation donc dans dans les assemblées.

Euh est-ce que vous pensez euh que vous serez en accord avec cet article qui fait obligation au principe de respecter la souveraineté nationale, l'article quatre. Et euh une deuxième question est-ce que vous pensez dans votre idée de de réviser donc l'article quatre-vingt-neuf pour permettre donc aux citoyens euh de trancher par référendum toute euh révision constitutionnelle est-ce que vous pensez que c'est en accord avec euh le préambule de notre constitution qui dit que euh le peuple adopte, épouse, adopte les principes de la souveraineté nationale. Donc est-ce que vous pensez que le législateur va pouvoir aller à l'encontre de ce qu'a adopté le peuple.

Le peuple a dit nous euh c'est la souveraineté nationale. Est-ce que vous pensez qu'il va dire ben finalement non euh ça sera la souveraineté euh populaire et et est-ce que vous pensez qu'il le dira d'une manière euh majoritaire c'est-à-dire une majorité euh à l'Assemblée Nationale et au Sénat et avec en plus le président de la République qui qui doit euh avaliser tout ça sinon euh si s'il n'y a pas ces trois chances en compter le conseil constitutionnel, le conseil d'état et et euh et euh le grain de sel que mettra la commission de Bénice, est-ce que vous pensez qu'il aura un amélioration des planètes qui permettra un jour d'avoir euh cette révision euh de l'article quatre-vingt-neuf. Voilà. Merci.

Merci Pascal.

[Intervenant 1] (55:45 - 1:00:09)

Oui donc euh bon je je passe sur la peut-être juste un mot rapide sur le le préambule de la question euh donc merci de l'évoquer euh et notamment sur le cas de l'Ukraine euh juste c'est c'est c'est correct hein c'est-à-dire que euh l'Union

Européenne est emmerdée avec tous les règles de démocratie directe parce que euh ben c'est beaucoup plus facile de convaincre des dirigeants que de convaincre l'ensemble des citoyens euh pour autant euh l'Ukraine est loin d'être euh de pionnier là-dessus puisqu'il y a des pays de l'Union Européenne qui ont euh le référendum révocatoire par exemple la Slovaquie il y a des pays qui ont le référendum obligatoire par exemple l'Irlande ou le Danemark donc euh c'est pas quelque chose non plus de de nouveau dans l'Union Européenne mais ceux qui l'ont déjà c'est sûr que qui bénéficient de ça euh d'ailleurs ça se voit notamment dans la capacité à avoir des des positionnements exceptionnels des des options de retrait dans l'Union Européenne puisque les citoyens quand ils votent non c'est non euh et comme ils ont cet avantage euh ils veulent éviter que d'autres les imitent ça reste une question donc nationale c'est mais euh c'est sûr qu'il y a ça après euh de fait de mieux les pays nous on montre aussi dans les faits que les pays qui utilisent euh le référendum obligatoire s'en sortent mieux que les autres notamment depuis qu'il y a l'Union Européenne précisément parce qu'ils arrivent à avoir des options de retrait et des avantages donc là aussi il faut euh il y a des des voix de tous les côtés donc il faut voir euh comment ils se positionnent dans les différents euh politiciens. Maintenant l'autre question c'est une question qui renvoie alors qui a été beaucoup euh soulevé par les des personnes qui sont ici présentes euh si bien que euh on du coup j'ai j'ai fait un live que vous trouvez là aussi euh sur la page YouTube de d'Espoirique euh pour répondre à cette question de souveraineté nationale à souveraineté populaire euh donc le l'avantage du live c'est que je prends vingt minutes pour l'expliquer et puis il y a des questions réponses donc euh c'est c'est un peu plus précis de ce que je vais dire là donc si jamais euh je me réfère à ça euh donc là je vais reprendre un un peu euh court écrivement euh nous on il il n'y a aucune contradiction entre ce qu'on demande à nous à savoir que les citoyens contrôlent leur constitution qui est l'initiative et euh la le dernier mot des lois les lois constitutionnelles mais pourquoi pas des lois en général euh il y a aucune contradiction entre ça et le fait d'avoir une souveraineté nationale euh donc là-dessus je pense que euh le fait de croire qu'il puisse y avoir une contradiction c'est lié au fait que on a euh mal compris en fait le débat qu'il y a eu autour de souveraineté nationale et et populaire c'est-à-dire que le effectivement les personnes qui défendait le système représentatif avec des représentants élus euh c'est des personnes qui euh ont défendu beaucoup la souveraineté nationale pour une raison très simple c'est que la souveraineté populaire exclue de transférer l'exercice de la souveraineté aux représentants c'est pas possible si on a la souveraineté populaire alors que la souveraineté nationale le permet mais le fait que le permet ça veut pas dire qu'il l'oblige c'est-à-dire avec la souveraineté nationale on peut décider qui représente cette souveraineté nationale et dans beaucoup de cas c'est les citoyens par exemple là encore vu qu'on fait le parallèle avec la Suisse en Suisse il y a pas de souveraineté populaire les en Suisse c'est les cantons qui sont souverains donc les cantons c'est des entités abstraites mais de fait qui impersonifie qui personnifie cette souveraineté cantonale c'est les citoyens par leur vote donc c'est eux les représentants de la nation si vous voulez donc nous on veut la même chose on veut simplement que les citoyens soient les représentants de la nation et tout ça c'est absolument juridiquement ça ne pose aucun problème donc on n'a pas on n'a pas évidemment on a des obstacles politiques importants et pas des obstacles juridiques

[Intervenant 2] (1:00:12 - 1:01:30)

voilà merci Raoul pour ces précisions je vais apporter également une petite précision puisque Pascal a très justement parlé du de la commission de Venise

alors c'est une commission qui est très particulière déjà parce qu'elle est c'est consultatif c'est un organe consultatif même s'il est extrêmement suivi et c'est un organe consultatif qui fait partie et nommée comme commission européenne mais qui est composé d'états membres européens et également d'états qui ne sont pas donc c'est assez particulier pour moi ça schématise bien la problématique de l'Europe qui finalement s'accapare les souveraineté nationale sans l'hériter puisque cette commission qui est uniquement consultative finalement va conseiller les états membres européens alors que ceux qui font partie de cette commission sont également pour partie très minoritaire mais quand même présent des états qui ne sont pas européens et qui vont donc finalement avoir des conseils à but consultatif qui vont être apportés aux états européens c'est assez particulier. On va avoir donc une question de France constituante qui va reprendre la parole et puis on aura Stéphane juste derrière. Vas-y France.

[Intervenant 7] (1:01:32 - 1:01:46)

Oui alors moi-même j'étais justement en train de regarder un petit peu la liste des membres de cette fameuse commission de Venice, ils ont dû parler et effectivement j'ai fait cette même constatation c'est qu'il y a un jeu de trouve de niveau.

[Intervenant 2] (1:01:47 - 1:01:49)

Non c'est pas normal Raoul.

[Intervenant 7] (1:01:51 - 1:01:56)

Oui vous m'entendez Raoul là ? Donc je ne sais pas quoi faire.

[Intervenant 2] (1:01:59 - 1:02:38)

Raoul vous m'entendez là ? Je vais essayer de régler ça. Raoul est-ce que tu m'entends moi ?

Oui je t'entends. Si tu m'entends, nous on entend France et donc toi qui a un petit problème, si tu peux redescendre en auditeur et remonter tout de suite ça pourrait régler le problème et on va attendre que tu remontes pour être sûr que tu entendes France puisque c'est à toi que s'adresse la question. C'est toi l'intervenant principal de ce space.

On va juste attendre quelques secondes qu'il remonte en intervenant. On t'entend France. Je vais te demander de patienter un petit peu le temps que Raoul revienne parce qu'on a des petits problèmes de connexion.

[Intervenant 7] (1:02:40 - 1:02:41)

Je coupe mon micro en attendant.

[Intervenant 2] (1:02:42 - 1:02:50)

Oui bon après en 2024 c'est normal qu'on ait quelques problèmes. La technique est toute neuve, c'est récent internet. C'est pas pour vous.

[Intervenant 11] (1:02:51 - 1:02:51)

On peut rire là ?

[Intervenant 2] (1:02:51 - 1:03:21)

T'as le droit de rire. De toute façon ça c'est encore quelque chose qui est pour le moment gratuit. Donc n'hésitez pas profitez-en.

On ne sait pas combien de temps ça va durer. Le rire et l'air qui pour le moment sont encore gratuits. Pour le reste vous savez ce qu'il en est.

Raoul je ne le vois pas, il ne remonte pas. Je ne vais pas pouvoir répondre à sa place parce que là c'est très technique et justement c'est son niveau de...

[Intervenant 7] (1:03:21 - 1:03:47)

En attendant je vais continuer mon petit speech sur la commission de Venise. Oui alors effectivement j'ai fait la même constatation que toi justement qu'il y avait des membres qui franchement je me demandais ce qu'ils foutaient là dedans. Je vois par exemple les Etats-Unis, le Canada, le Maroc, le Mexique, voilà tout ça c'est des pays vachement européens.

Tu as également des pays observateurs.

[Intervenant 2] (1:03:47 - 1:04:05)

Tu as des pays qui sont intervenants dans les compte-rendus consultatifs, dans les colloqs, ils font des formations, des séminaires, des choses comme cela. Et tu as également des pays qui ne sont là qu'en observateurs, qui ne sont pas intervenants.

[Intervenant 7] (1:04:05 - 1:04:13)

Tout à fait, d'ailleurs je note qu'il y a un pays justement de l'Union Européenne dans les pays observateurs. Il me semble que le Vatican fait partie de l'Union Européenne. Voilà.

[Intervenant 2] (1:04:14 - 1:05:46)

Mais encore une fois c'est un organe qui est consultatif, donc il n'a pas de pouvoir coercitif finalement. Mais c'est vrai que c'est quand même très particulier que de voir que finalement on a comme cela un organe qui est utilisé par les instances européennes pour conseiller les états membres européens sur les évolutions éventuelles et le développement du patrimoine constitutionnel de chaque état et que ces consultations sont apportées par d'autres états qui justement pourraient avoir des intérêts géostratégiques à empêcher des évolutions constitutionnelles. Par exemple, faire en sorte que les constitutions deviennent de véritables systèmes démocratiques peut être déranger pour des états qui eux voudraient surtout éviter le développement des états démocratiques parce que ça leur apporterait à eux aussi l'obligation de se poser la question de savoir s'ils sont non démocratiques.

Donc c'est là où on se rend bien compte que l'Europe dans sa structure même, même si encore une fois ce n'est que consultatif, dans sa structure même, l'Europe est quelque chose qui combat la souveraineté des états et qui elle-même en tant qu'institution rejette en quelque sorte sa souveraineté. Je ne comprends pas l'intérêt d'avoir un organe consultatif européen qui fasse appel à d'autres états qui ne sont pas de cette institution européenne.

[Intervenant 7] (1:05:51 - 1:05:55)

Raoul, tu viens de le voir, il est dans les auditeurs actuellement.

[Intervenant 3] (1:05:56 - 1:07:19)

Je n'arrive pas à le faire monter, je n'arrive pas à le faire monter. Est-ce que tu peux

essayer de te compter ? Pendant ce temps-là, je vais en profiter pour annoncer les programmes des semaines à venir.

La semaine prochaine, le mardi 5 novembre, nous aurons Didier Maistreau qui sera notre invité. Nous allons essayer de faire une thématique sur la séparation des pouvoirs et la restructuration étatique ou la fin de la représentativité certainement aussi connaissant Didier Maistreau en rebondissant à travers la démocratie directe sur l'actualité du moment. Il nous fait donc le plaisir d'accepter notre invitation et la semaine du 12 novembre nous aurons donc Fange Bordeaux ici présent et intervenant qui présentera son modèle sur la France constituante pour nous expliquer cette fois-ci comment nous faisons.

Le 19-11 une surprise en devenir, bon je ne peux pas encore en parler parce qu'on n'a pas booké tout à fait la date avec cet invité surprise et le 26 novembre nous aurons donc Fred pour l'ARAC, qu'est-ce que c'est c'est à dire une réflexion sur une nouvelle manière éventuellement de financer la presse au sein d'une démocratie directe que nous avons déjà eu bien sûr en tant qu'intervenant lors de nos premiers Space.

[Intervenant 2] (1:07:19 - 1:07:22)

L'ARAC qui est la redonnance audiovisuelle citoyenne.

[Intervenant 3] (1:07:22 - 1:09:20)

Tout à fait et je pense qu'à partir de ce moment là, sauf une ou deux personnes qui sont encore avec des modèles en devenir mais qui risqueraient d'intervenir, nous aurons terminé notre première période de consultation, d'écoute, ce qui pourra nous mener dans un second temps à essayer d'avoir à la fois des invités spécifiques, que ce soit du monde politique, soit du monde de la presse plutôt alternative on va dire et nous aurons deux Space qui commenceront éventuellement à établir une stratégie puisque l'objectif de ces sessions ce n'est pas de faire de la réunion unique mais c'est d'essayer de penser à échéances brèves voire courtes pour les municipales de 2026 et pour peut-être les présidentielles et qui sait pratiquer une petite surprise démocratique.

On peut toujours rêver même si on est peu à partager ce point de vue. On aura donc certainement une fois les périodes de consultation, d'écoute de tous et sur le fait de les supporter dans le bon sens du terme et non pas dans le sens négatif du terme, nous serons appelés à faire à la fois un Space sur l'ensemble des stratégies de prise de pouvoir, comment chaque intervenant aujourd'hui qui compte au sein de la démocratie participative aura le moyen d'exposer sa stratégie, ce qui pourra éventuellement amener à la fois à fédérer les énergies mais aussi à donner des pistes pour tous et puis on dédiera certainement un Space grâce au travail et à la collaboration que j'ai établi avec Daniel Favari sur un contrat d'engagement électoral qui rendra peut-être possible juridiquement, c'est encore là aussi à étudier, le mandat impératif que nous appelons tous de nos vœux. Je ne sais pas si Raoul arrive à monter.

[Intervenant 2] (1:09:20 - 1:13:33)

Je n'arrive pas à le faire monter non plus mais justement il est en auditeur donc Raoul si tu nous entends, je pense que le plus simple c'est peut-être que tu éteignes carrément ton téléphone. Parfois en fait tu as les données qui sont saturées parce que là en fait tu es le seul qu'on ne peut pas faire monter. Donc c'est que le problème vient plutôt de ton côté, c'est dommage, il faudrait que tu puisses

éventuellement éteindre et redémarrer ton téléphone.

On va essayer de combler en t'attendant, que tu reviennes et puis du coup France Constituante et Pascal te poseront les questions qu'ils auront pour toi. Mais là, moi je t'ai envoyé pas mal de demandes à venir parler et apparemment tu ne peux pas le faire. Donc moi je le vois encore en auditeur, je ne sais pas s'il nous entend.

Peut-être Stéphane que tu puisses prendre le temps de le contacter par d'autres biais de façon à voir avec lui et puis moi je vais essayer pour le moment de préparer justement les questions en sachant qu'on a eu une question également dans la bulle, une question de Mac Cole qui fait son Timmy de ce soir et qui ne monte pas à prendre la parole mais qui a une question qu'on pourra poser effectivement. Effectivement, à Raoul, s'il arrive à revenir avec nous, qui est très intéressant, c'est finalement quelle position est celle de solutions démocratiques par rapport à l'Europe ? On vient d'en parler sous le prisme de cette fameuse Commission de Venise et des particularités de commissions européennes qui sont composées d'États qui ne sont pas forcément et exclusivement européens.

Et du coup, qu'est-ce qu'il en est véritablement du positionnement de solutions démocratiques qui, encore une fois, est constitué en tant que parti politique et donc quel est leur positionnement sur l'Union Européenne, d'autant que comme le précise Mac Cole, on a la Suisse qui s'est vue recommander d'abandonner ses référendums pour pouvoir adhérer à l'Europe. Bien entendu, on sait ce qu'il en est et on sait ce que cela va provoquer en Suisse. Donc voilà.

Ensuite, comme l'a expliqué Stéphane, la semaine prochaine, on aura Didier Maisto, sans trop dévoiler, mais il l'a déjà abordé sur un autre space dernièrement et il a déjà communiqué un petit peu. Il l'est avec d'autres dans un travail de rédaction constitutionnelle et donc c'est à ce titre que nous l'invitons sur les spaces de démocratie directe pour qu'il puisse justement exprimer son positionnement face à la démocratie directe, qui n'est pas forcément la vision absolue qui peut être la sienne et que l'on pourra essayer justement de juger et de questionner. Donc d'ailleurs, n'hésitez pas parce qu'il est évident qu'une personne comme Didier Maisto dispose d'une notoriété et donc d'un auditoire qui permet peut-être de favoriser la discussion autour de la démocratie directe.

On le sait, c'est un sujet qui est facilement banni de beaucoup de médias et quand quelques-uns ont encore accès à certains de ces médias, ce n'est pas négligeable que de pouvoir essayer de s'accrocher à leur notoriété pour promouvoir l'idée de cette démocratie directe que la majorité des médias mainstream et puis des personnalités publiques essayent d'éviter. Et d'ailleurs, à ce titre, comme l'a dit Stéphane, on ne peut pas vous dire encore qui seront d'autres invités qui sont pour parler en planification, mais nous aurons d'autres invités de la cabine de Didier Maisto qui pourraient effectivement venir également partager leurs actions, leur positionnement sur la démocratie directe, les actions qu'ils sont en train de mener, tout simplement parce que cette idée de démocratie directe est en train de vraiment faire son chemin. J'espère que vous pouvez également le constater.

Nous, en tout cas, on s'en rend compte du fait que pour beaucoup, aujourd'hui, dans les sondages, même si certains savent que je ne suis pas forcément favorable à ça, mais quand on a une expression à travers une étude récemment publiée que 25% des personnes rejets considèrent que notre République, ils ont appelé ça démocratie, notre système d'organisation politique ne fonctionne pas, n'est pas

efficace, eh bien, c'est que forcément, il y a une volonté qui émerge de changement. Donc, voilà pour ce qui est de ce petit temps que j'essaie de combler.

Je ne vois plus Raoul, donc il est sûrement en train de redémarrer sa machine ou son téléphone.

[Intervenant 3] (1:13:33 - 1:14:34)

Du coup, on est avec lui, il est en train de redémarrer. J'en profite pour communiquer à tous une information que m'a donnée en message privé Fadila Brahimi, qui était parmi nos auditeurs et qui anime ces Space aussi avec grande réussite. Je vous encourage d'ailleurs à écouter ces Space, c'est toujours très intéressant, ils sont toujours plus dirigés sur le numérique que la législation, mais c'est aussi une personne très attachante et à multiples facettes.

Elle vient de m'envoyer une information pour les possesseurs de iOS, donc ceux qui ont des iPhones. Apparemment, il y aurait un très gros correctif à faire sur iOS et si jamais la mise à jour ne vous est pas proposée, il faudrait forcer le système, ce qui expliquerait peut-être que l'on trouve certains problèmes techniques. Merci à Fadila de cette information et je vois que Raoul est remonté, il est à nous en intervenant, donc on va pouvoir continuer.

On n'aura pas trop à ramer sur ce coup-ci.

[Intervenant 2] (1:14:35 - 1:14:51)

Effectivement, vérifiez bien que votre iOS est en 18.1 puisque le correctif est tombé hier et que si vous ne l'avez pas fait, ça peut effectivement être source de problème. Donc du coup, on va redonner la parole à France Constituante qui avait une question pour Raoul et puis en suivant Pascal qui reprendra la main. Vas-y France, on t'écoute.

[Intervenant 7] (1:14:52 - 1:15:15)

Tout à fait. Ma question, Raoul, est là encore une question technique. En début de ton intervention, vous parliez d'un seuil de déclenchement de 700.000. En fait, c'est une question qui est très intéressée en ce qui nous concerne parce qu'on étudie ces histoires de seuils et je voudrais savoir comment vous avez fait pour déterminer ce nombre de 700.000, s'il vous plaît. Merci.

[Intervenant 1] (1:15:15 - 1:17:45)

Merci pour cette question et désolé. D'ailleurs, la solution que Stéphane m'a donnée, j'imagine David au cas-ci, vous êtes à la manœuvre là-dessus, c'est de rééteindre et réallumer mon téléphone. C'est ce qui a marché pour ceux qui ont des problèmes.

Pour la question, comment on a déterminé le seuil de 700.000 signatures? Tout d'abord, on est parti du principe que la meilleure situation, on va dire, c'est un seuil bas. Alors, naturellement, quand un seuil est trop bas, le risque, c'est qu'on vote beaucoup trop dans l'année et si on vote trop, c'est pas en soi un risque, mais le risque, c'est qu'on n'ait pas le temps de débattre des différents votes.

Donc, l'idée, c'est qu'il y en ait beaucoup, que chaque citoyen ait une chance de lancer un référendum lorsqu'il a une idée, mais qu'il y ait quand même un moyen de sélectionner ceux qui ont un minimum de soutien. Sur ça, on s'est basé sur des systèmes étrangers et donc, notamment, on a un des seuils les plus bas, c'est de 1%,

voire 0,18% dans certains cantons, comme le canton de Bâle. 1%, ça existe en Italie pour un riz qui n'est pas constituant, mais qui est abrogatif.

Et en Suisse, le seuil est 2%. Le pourcentage ne dit pas tout parce que ça dépend de la population. Donc, quand un pays a une population petite, il peut se faire mettre des pourcentages plus élevés.

Donc, la France étant un gros pays, un pourcentage de type Suisse, 2%, c'était bien, mais c'était plus dur qu'en Suisse. Donc, à 700 000 citoyens, c'est un seuil qui est environ 1,8%. Donc, c'est beaucoup plus élevé que le seuil abrogatif italien, c'est quand même constitutionnel, mais il est un peu inférieur à celui suisse.

Donc, au final, il produit un nombre de votations qui est un tout petit peu inférieur au nombre qu'il y a en Suisse. Voilà.

[Intervenant 2] (1:17:45 - 1:17:52)

Merci Raoul, merci. Du coup, on avait Pascal qui voulait te poser une autre question. Oui.

[Intervenant 4] (1:17:56 - 1:20:09)

Juste une parenthèse sur la commission de Venise. On a parlé des États, mais ça serait bien aussi d'aller regarder un peu ces membres. Dans ces membres, on a des cadors du droit constitutionnel.

Et cette commission rend des décisions, des avis consultatifs, comme tu l'as précisé, des bureaucraties, qui sont vraiment très intéressants à lire. Donc, j'invite tout le monde à aller regarder d'un peu plus près ce que produit cette institution, d'autant plus qu'on ne nous en parle jamais. On nous dit qu'il y a la Commission européenne, qu'il y a le Parlement européen, mais on ne parle jamais de cette commission.

Et donc, là, ça devrait nous mettre la puce à l'oreille pour aller voir de près ce qu'elle fabrique. Oui, Raoul, tu as dit une chose vraie tout à l'heure au sujet du débat entre la souveraineté nationale et la souveraineté populaire. En fait, tout dépend de ce qu'on met dedans.

Tout dépend de ce qu'on met dans la souveraineté nationale et dans la souveraineté populaire. Tu as dit que si on était 100% souveraineté populaire, à ce moment-là, il ne pourrait pas y avoir de représentation. Et c'est vrai ce que tu dis.

Et c'est vrai aussi qu'on peut être dans la souveraineté nationale, mais en changeant les règles du jeu. Mais là, on en revient toujours au même problème de l'adoption de notre Constitution qui dit que nous sommes attachés aux principes de la souveraineté nationale qui ont été établis en 1789 dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Et cette souveraineté nationale-là, celle-ci, la nôtre actuellement, elle prévoit un régime exemptatif.

Donc, on ne peut pas envisager une amélioration de nos droits politiques à un point tel que nous pourrions modifier la Constitution ou avoir l'initiative d'un référendum d'un RIC parce qu'on est pieds et poings liés dans cette souveraineté nationale-là. Et pour changer cela, pour qu'on puisse changer cela, il faudrait avoir un améliorement des planètes à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Conseil constitutionnel, à la Commission des lois constitutionnelles et au Président de la

République qui peut mettre son veto. Et ça, je crois que ça n'arrivera pas.

[Intervenant 1] (1:20:13 - 1:21:41)

Raoul, j'avais oublié d'éteindre mon micro. Donc, merci. Donc, on revient sur cette discussion.

Alors, quelle est la souveraineté nationale en France ? Alors, juste, je reviens sur la discussion parce que je suis en désaccord avec toi, Pascal, donc on va revenir au texte. La souveraineté nationale est précisée, c'est-à-dire que ce que je disais tout à l'heure, une souveraineté nationale, quand la souveraineté appartient à la nation, après, il faut préciser qui est le représentant de la nation.

Donc, est-ce que c'est le peuple ? Est-ce que c'est les représentants, voire le roi ? Dans la déclaration des droits de l'homme, donc ce n'est pas précisé dans notre constitution, dans l'article 3.

L'article 3 dit « la souveraineté nationale appartient au peuple, qu'il exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Donc, où est le problème ici ? Elle appartient au peuple, c'est parfait pour nous, qu'il exerce par deux canaux, les représentants et le référendum.

Nous, on veut faire peser la deuxième, alors qu'aujourd'hui, c'est la première qui pèse. Mais aucune des deux n'est en contradiction avec la constitution. Donc, je ne vois pas le problème que tu soulèves, Pascal.

La souveraineté nationale que nous avons, nous, dans notre constitution, ne se repose pas uniquement sur les représentants élus.

[Intervenant 2] (1:21:45 - 1:21:46)

Merci, Raoul.

[Intervenant 3] (1:21:49 - 1:23:28)

Excuse-moi, je me permets d'intervenir. Raoul, on pourrait quand même objectiver que, de façon empirique, on constate depuis des décennies que déjà on n'a pas de référendum depuis 2005 et que, jusqu'à présent, les politiques et nos représentants de droite comme de gauche, d'ailleurs, ont réussi à manipuler la constitution et à faire de la République ce qu'ils en ont voulu. Est-ce que, quelque part, il n'y a pas une forme de naïveté de penser qu'on puisse arriver à aménager et à réformer le Titanic sans avoir la possibilité d'obtenir les rênes ?

Et autre question, puisque c'est un sujet qui revient et que Macron a posé, mais qui revient souvent dans nos discussions, c'est la hiérarchie des normes et quid de l'UE qui, bien entendu, on le voit de multiples reprises, ont pris des décisions qui étaient contre la souveraineté constitutionnelle française. Dernièrement, je ne sais plus à quel sujet, il doit y avoir quelqu'un dans nos territoires qui doit le savoir, je l'avais noté en tant que question, mais j'ai oublié de préciser la chose, mais on a bien vu qu'il y avait une décision de l'UE qui contrevenait à une décision constitutionnelle française. Alors, je suis désolé d'employer le mot naïveté, ce n'est pas une attaque amnobiaire, mais c'est juste pour alimenter le débat, on a beaucoup de gens qui pensent que sans Frexit, sans sortie de l'UE, on n'arrivera pas à grand-chose.

Qu'as-tu à dire à ce sujet, Raoul, s'il te plaît ?

[Intervenant 1] (1:23:30 - 1:26:06)

Oui, je ne le prends pas à dominem, ne t'inquiète pas. Déjà, tu as dit de façon empirique, c'est important de séparer le droit de la pratique. Le droit, je pense que j'ai répondu à la question d'avant, j'imagine qu'il n'y a pas d'autres questions, peut-être qu'il y en aura.

En tout cas, toi, tu me poses la question, même si en termes de droit, vous avez raison, en termes empiriques, comment vous pouvez penser de réussir alors qu'on a des politiciens tellement opposés ? Et c'est un peu, ça rejoint la question que j'ai déjà reçue tout à l'heure. Eh bien, je peux dire que, comme je le disais, il y a des pays qui l'ont obtenu.

Et en fait, avec Clara, avec qui on milite et on écrit, on a étudié assez de façon détaillée sur comment l'ont obtenu ces pays, le contrôle de leur constitution. Parce qu'eux aussi, quand ils l'ont obtenu, avaient le problème des politiciens qui étaient contre, et pas que des politiciens d'ailleurs, beaucoup de membres de l'élite qui étaient contre, et qui étaient paniqués d'ailleurs, une fois que c'est passé. Donc, on a vu ça, et je peux dire que, voilà, c'est possible, ça a été fait, ça a été fait par des canons légaux, par des politiciens sous pression, et que c'est arrivé rarement dans l'histoire du monde, mais en tout cas, les conditions qui doivent être présentes le sont relativement plus en France que dans d'autres pays.

Donc, je pense qu'on est naïf jusqu'à ce qu'on a obtenu ce qu'on voulait, quoi. Qu'on l'a pas obtenu, on peut toujours... Parce que, de l'autre côté, il faut voir qu'est-ce que nous avons comme alternative.

L'alternative, c'est rembourser la table totalement. Bon, là aussi, il y a une bonne dose de naïveté à penser qu'on peut rembourser la table des citoyens qui doivent bosser pour manger, qui n'ont pas d'armes, etc. Donc, voilà, l'option, c'est pour nous, quand on choisit une stratégie, elle se base toujours sur ce qui a été fait avant.

On ne va pas là-dessus quand il s'agit de l'action. C'est important de ne pas être trop novateur et d'essayer de se baser sur ce qui fonctionne, quoi. Donc, voilà, ça serait ma première réponse.

Je peux passer à l'Union européenne sur s'il y a une réaction.

[Intervenant 2] (1:26:06 - 1:27:37)

Oui, je vais me permettre de prolonger un petit peu. Parce que je comprends bien l'idée de se dire, on va essayer d'utiliser ce qui a déjà marché, même si ce n'est pas forcément représentatif de la facilité, en quelque sorte. C'est complexe, c'est compliqué, c'est difficile, mais ça a déjà marché.

Finalement, est-ce que le fait que ça ait déjà marché n'est pas quelque chose qui a pu être anticipé par nos responsables ? On le voit bien, on est dans des systèmes qui deviennent de plus en plus fermés. Et donc, la question, pour prolonger un peu celle de Stéphane, c'est que, finalement, si nous avons conscience qu'il existe une toute petite fenêtre, celle que tu expliques, cette petite fenêtre existe.

Mais ceux qui sont au pouvoir et qui ne veulent absolument pas nous le concéder, à nous, les citoyens, ont conscience que cette petite fenêtre existe aussi. Et du coup, est-ce que ne pas vouloir justement aller chercher quelque chose

d'innovant, quelque chose auquel ils ne s'attendent pas ? Je ne parle pas de révolutions armées, militaires, de conflits dans la rue, ce n'est pas du tout ce à quoi je pense.

Mais se priver justement de l'innovation, de la possibilité de se dire « on peut faire autrement », est-ce finalement... Alors, encore une fois, je ne dis pas qu'il faut se priver de votre stratégie, mais est-ce que vous ne pensez pas que cette stratégie, parce qu'elle est connue en quelque sorte par ceux qui sont du camp d'en face, a quand même un petit peu moins de chance de pouvoir réussir qu'elle ne l'avait il y a des années, quand justement elle a pu être appliquée ailleurs ?

[Intervenant 1] (1:27:39 - 1:28:50)

Alors, c'est une idée sympa, déjà, de dire ça. C'est une option qui peut être pensée. Mais toutefois, je vais te dire pourquoi je ne pense pas.

Parce que, si on veut, les périodes où ont été obtenues ces réformes-là, ce sont des périodes qui sont très lointaines, en fait. C'est fin 19e siècle, début 20e. En fait, la situation s'est corsée.

C'était dur pour ce type de revendications à partir des années 20-30, on va dire, et surtout après la Deuxième Guerre mondiale. Et en fait, c'était dur parce qu'à ce moment-là, les systèmes se sont ouverts, paradoxalement. C'est-à-dire que nous, on est en train de voir notre système qui se ferme, et là, tu as raison, mais qui ne se ferme pas par rapport au passé, se ferme par rapport au passé récent.

Parce que la situation au début du 20e siècle était extrêmement fermée, était semblable à celle d'aujourd'hui. Si bien que les parties qui émergeaient du souverainisme universel...

[Intervenant 2] (1:28:50 - 1:29:25)

Je me permets de te couper. Elle était effectivement équivalente à aujourd'hui, voire même pire sur le plan du droit. Mais sur le plan du rapport de force, justement, de la rue, ce n'était pas comme aujourd'hui.

Et je pense que c'était ça aussi, peut-être, la différence. C'est que si aujourd'hui, nous avons, d'un point de vue politique, régressé par rapport aux années 50, 60, 70, d'un point de vue du rapport de force physique, nous avons énormément perdu par rapport aux années, justement, il y a 100 ans. Si on prend il y a 100 ans, la différence du rapport de force armée a énormément évolué.

[Intervenant 1] (1:29:25 - 1:31:31)

Voilà, ça je suis d'accord. Mais sauf que ce qui faisait flipper, c'est-à-dire le moment où ces choses ont été mises très concrètement à l'époque, c'était essentiellement les partis socialistes. La montée en voie des partis socialistes.

Ce n'étaient pas les attentats et la puissance de la rue, c'étaient les urnes. C'est-à-dire que lorsque... D'ailleurs, il y avait systématiquement des...

Les partis socialistes, à l'époque, ce n'était pas comme aujourd'hui. Je le dis, vous le savez, mais je le dis pour tout le monde, ce n'étaient pas des partis socialistes. Ce sont des partis qui représentaient les populations qui ne votaient pas avant et qui étaient donc très craintes, tout simplement, parce qu'ils étaient pauvres, ils n'avaient pas d'éducation, donc ils allaient rembourser totalement la table s'ils

prenaient le pouvoir.

Et ça, c'était très craint. Il y avait beaucoup de changements de systèmes électoraux pour faire en sorte de pouvoir gagner plus de sièges avec moins de voix et donc pour éviter que la montée des partis socialistes prenne le pouvoir. Et c'est à ce moment-là que les réformes de contrôle citoyen de la Constitution ont parlé dans un certain nombre de contextes, parce que précisément, au moment où la peur était que les socialistes arrivaient au pouvoir et faisaient leur loi, ça faisait un contre-pouvoir d'avoir accès à la votation populaire.

Et c'est un peu ce qui se passe aujourd'hui. On est en train d'essayer d'empêcher des partis d'arriver au pouvoir, en gros, l'extrême gauche, l'extrême droite. Et donc, on a cette situation dans laquelle ces partis-là sont sensibles d'une certaine manière, même si plus ils espèrent prendre le pouvoir, moins ils sont sensibles, mais ils sont sensibles à cette arme et les partis au pouvoir, au moment où ils vont perdre un peu, ils vont être sensibles aussi à cette arme.

Donc, nous, ce qu'on constate, c'est que c'est le rapport de force en termes de jure qui compte, pas le rapport de force dans la rue. Enfin, au moins, temporellement, au moment où les réformes ont été faites, c'était ça. Voilà.

[Intervenant 2] (1:31:31 - 1:32:32)

Alors, je vais juste reprendre très rapidement, pour éviter un ping-pong trop long. Il y a une citation de Franck Lepage que tu connais peut-être, qui, moi, m'avait beaucoup fait rire quand il expliquait que les acquis sociaux avaient été obtenus. Pourquoi ?

Parce qu'on avait un parti communiste qui était à 35% et qui était armé à la sortie de la guerre. Et que, finalement... Alors, il le prenait dans un rapport au capitalisme.

Et, finalement, vouloir réguler le capitalisme, c'est un peu comme vouloir calmer un fauve. Donc, si tu es face à un lion et que tu dis « Kiki, calme-toi, reste assis », tu te fais dévorer. Par contre, si tu es sur un éléphant avec un fusil, là, tu peux dire « Kiki, calme-toi ».

Et c'est ce rapport de force qui n'a pas besoin d'être forcément... C'est un peu comme l'arme nucléaire. Le but, ce n'est pas de l'utiliser, c'est d'avoir un moyen de dissuasion, un moyen de pression.

Et quand on voit aujourd'hui que le rapport de force de la contestation par la rue n'a plus aucun moyen d'expression, parce qu'on a en face de nous des Robocop surarmés qui n'offrent plus cette possibilité, eh bien, le rap démocratique dans les urnes, le rapport politique, il est forcément affaibli. C'est dans ce sens-là.

[Intervenant 1] (1:32:32 - 1:35:40)

Non, mais sur ce plan-là, il y a quand même une exagération de Franck Lepage et de toi, si ce que vous dites est correct. D'ailleurs, les pays qui ont la votation populaire ont gardé le service militaire obligatoire et chacun a des armes chez lui. Et c'est clair qu'avoir un pays avec des gens qui ont des armes chez eux, ça fait qu'on doit faire attention que les lois sont justes.

Parce qu'autrement, disons, un système injuste n'est pas compatible avec des gens armés. Ça, c'est tout à fait exact. Et je pense que le fait d'armer ses citoyens, c'est

une forme d'acquis social également.

Donc, quand on ne l'a pas, c'est un handicap, certainement. Maintenant, l'exagération consiste à penser qu'un handicap, c'est une impossibilité. Mais ça, c'est incorrect.

Ne serait-ce que lors des premières manifestations des Gilets jaunes, il y avait une énorme panique à bord et qui s'est calmée au mois de février, mars, quand la pression était moins forte. Pourquoi ? Parce que même si les Gilets jaunes n'étaient pas armés, un mouvement large qui a le soutien des gens fait que tes lois ne marchent plus.

Les gens n'obéissent plus aux lois et ils ne votent plus pour toi. Alors, même s'ils ne votent pas, tu peux continuer à être élu, mais partout où tu vas, tu as une insécurité. Donc, c'est une situation qui est difficile à tenir.

Or, pourquoi je dis que les élections sont si importantes ? Parce que quand les élections donnent un message, c'est un peu le rapport de force des différents groupes. Donc, quand il y a un rapport de force qui est favorable à un groupe, mais celui-ci ne gouverne pas, on a tous les électeurs de ce groupe qui sont conscients, qui sont nombreux et qui, s'ils se mobilisent, ça va faire mal.

Alors que sans ça, les gens ne se mobilisent pas. La raison pour laquelle il y avait une mobilisation de rue à cette époque-là, c'est parce qu'il y avait des signaux qui étaient nombreux. Quand on va dans la rue, on n'a pas peur d'être rappelé et tous les autres restent à la maison.

On sait qu'il y aura du monde. Donc, c'est ça le message qui ressort. Si tu as des armes, ça renforce.

Et si tu n'as pas d'armes, à la fin, un pays et des politiciens ne tiennent pas si les gens n'obéissent pas à ce qu'ils disent. On le voit beaucoup en Amérique latine maintenant. Quand il y a des émeutes, c'est intenable.

Les politiciens, la peur numéro un, c'est l'émeute. Parce que les émeutes font que même des citoyens pas armés, tes lois ne valent plus rien. L'idée, c'est d'arriver à ça, à ce signal qui fait que les personnes instruites par le passé d'ailleurs, vont préférer faire des lois qui les désinventent.

[Intervenant 2] (1:35:45 - 1:35:50)

Je ne sais pas si c'est bon encore une fois. C'est Raoul qui est reparti.

[Intervenant 3] (1:35:51 - 1:36:51)

Il y a un problème de connexion visiblement. Ah, on m'entend pas. Est-ce que tu pourrais enchaîner, Raoul ?

Tu as largement dépassé le temps que tu nous avais demandé, mais on te remercie. On te regarde, on entend 2, 3, 4, 5 grosses questions à te poser. Est-ce que tu pourrais enchaîner sur l'UE ?

Je pense que c'est un sujet que tout le monde attend avec impatience pour savoir ta position. Et celle de ton parti à ce sujet-là, et donc cette fameuse hiérarchie des normes et cette emprise de l'UE sur notre constitution et cette priorisation qu'il y a

du mal à y définir. Il semblerait, je ne suis pas un juriste, mais il semblerait qu'il y ait quand même un débat juridique absolu là-dessus.

Et que, encore une fois, de façon empirique, on sent que souvent les constitutionnalistes français pro-UE se couchent devant les décisions de l'UE. Donc on attend ton avis là-dessus avec impatience.

[Intervenant 1] (1:36:53 - 1:42:08)

Il y a un débat, mais il faut savoir où il est. Parce que je pense que le débat que la plupart du temps, je me retrouve à faire avec des gens qui disent que sans Frexit, rien n'est possible. Ce n'est pas un débat juridique.

Ce n'est pas un vrai débat. C'est un débat qui est tranché. Donc je vais dire ce qui est tranché.

Et puis je vais dire où est le débat. Au moins à mes yeux. Donc ce qui est tranché, c'est qu'il y a une hiérarchie des normes qui fait que les constitutions qui, comme on disait tout à l'heure, sont basées sur la souveraineté nationale, priment sur le droit européen.

Ça, c'est tranché. Si bien que l'Union européenne, quand elle veut demander des choses qui sont en contradiction avec la constitution, elle demande aux États de changer leur constitution. Elle fait cette demande-là.

Changez votre constitution pour vous aligner avec les principes de l'Union européenne. Vous remarquerez que ce n'est pas du tout le cas. Ce n'est pas du tout le cas pour la législation ordinaire.

Pourquoi ? Parce que comme la législation européenne est au-dessus de la loi ordinaire, on n'a pas besoin de la changer. C'est juste que la législation européenne s'impose toute seule sur la loi ordinaire.

C'est-à-dire qu'il y a une loi nationale qui dit « à », une loi européenne qui dit « non à ». Le juge est tenu de suivre « non à ». On n'a pas besoin de changer la loi ordinaire.

En revanche, on a besoin de changer la constitution. Pourquoi ? Parce que le juge est tenu de suivre sa constitution.

Voilà. Donc, ce débat-là est absolument juste, non discutable. C'est un fait.

N'importe quel juriste vous le confirmera. Par contre, le débat est de dire est-ce que les États peuvent déceimment contredire l'Union européenne alors qu'ils se sont engagés librement, comme c'est écrit dans l'Union européenne, à suivre les principes de l'Union européenne. Si on s'est engagé librement, alors on doit tenir ses engagements, n'est-ce pas ?

Donc, en fait, quand on signe un contrat, on est toujours souverain de nous-mêmes, mais on s'est engagé à quelque chose. Et ça, ça ne vaut pas pour la loi européenne seulement, ça vaut pour toutes les contraintes internationales que les pays ont prises. Et c'est vrai que quand on va les rompre, on a des sanctions du partenaire qui sont prévues dans l'accord.

Pas tous les accords internationaux ont ça, mais ceux qu'on veut qu'ils soient

respectés, oui, parce que toutes les parties doivent s'assurer que l'autre partie doit la respecter. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que si un pays décide de partir de l'Union européenne ou de modifier une partie de sa constitution qui n'est plus compatible avec le droit européen, alors l'Union européenne va essayer de la sanctionner.

Dans les deux cas, ce n'est pas que le Frexit nous sauve de ça. Le Frexit, c'est pareil. Si on sort, les autres États vont essayer de négocier un maximum pour nous faire payer.

C'est même plus une question de ce qui prime, c'est une question de rapport de force en réalité. Le rapport de force avec l'Union européenne existe. Maintenant, il y a quand même des pays qui ont un rapport de force largement défavorable.

Donc, si on était en Grèce, si on était en Pologne, on serait là à dire que c'est difficile pour nous parce que si on ne respecte pas les principes de l'Union européenne, elle peut nous chasser, nous mettre une pression incroyable et nous, on ne veut pas parce qu'on est à côté de la Russie, de la Turquie. Alors que d'autres pays sont plus tranquilles et parmi ces pays, il y a la France. Parce que la France, en fait, déjà, elle ne suit pas pas mal de choix de l'Union européenne.

Elle a été condamnée plusieurs fois, elle ne paye jamais. Et d'ailleurs, souvent, elle n'est même pas condamnée. C'est-à-dire qu'en gros, la dette publique, le déficit public que les pays européens sont autorisés à avoir, c'est celui de la France.

Tout simplement parce que la France est de plus en plus gros mais on ne peut pas condamner la France. Donc, on a un pays qui a un bon rapport de force. Donc, s'il y a un pays en Europe où on peut faire des lois pour contredire et d'autres pays suivront parce que c'est un exemple, eh bien, c'est bien la France.

Donc, c'est un combat qui, à mon avis, doit être mené en France plutôt que le Frexit qui est au demeurant une position que si elle est votée, ça me va très bien. Mais le mieux, c'est voter loi par loi plutôt qu'un Frexit général comme l'ont eu les Anglais parce que quand on fait un Frexit général, eh bien, c'est nos gouvernants qui négocient les termes. Alors que quand on fait une sortie point par point, non.

Donc, au moins, disons, ils sont plus contraints. Donc, voilà pourquoi je suis plus favorable à ça.

[Intervenant 2] (1:42:11 - 1:43:05)

Je vais me permettre de prolonger un petit peu parce qu'il y a la partie législative mais il y a aussi la partie monétaire. C'est-à-dire que finalement, déjà, quand tu dis, Raoul, que la France a un poids non négligeable dans les négociations au sein de l'Europe, c'est simplement parce que d'un point de vue monétaire, étant le deuxième contributeur net à l'Europe, il est évident que l'Europe sans la France serait fortement embêtée. D'où le laxisme de l'Europe envers la France.

Mais d'un point de vue purement économique, l'Europe est faite pour l'Allemagne, pour la France et les pays du Sud de l'Europe. Donc, le problème, c'est quoi ? C'est que la souveraineté, en tout cas, ça c'est ma conception, la souveraineté, soit elle est entière, soit elle ne l'est pas.

Et donc, à partir du moment où nous n'avons pas notre souveraineté économique

au sein de l'Europe, on peut toujours négocier loi par loi. Finalement, nous serons dans une incapacité de faire ce qui est nécessaire pour la France, parce que l'euro a été construit pour l'Allemagne, pas pour la France.

[Intervenant 1] (1:43:06 - 1:46:26)

Écoute, alors, que l'euro ait été construit pour l'Allemagne, c'est certain, il y a après plusieurs façons de le dire. C'est-à-dire que ce n'était pas évident de le construire pour les pays du Sud de l'Europe, parce qu'ils avaient une politique d'évaluation et de vente pas chère, et en fait, on est dans une période où les pays asiatiques passent devant nous. Donc cette politique-là était quand même difficile à poursuivre.

Mais on n'était pas obligé de suivre non plus la politique allemande. Donc ça, il n'y a pas de problème. Maintenant, tu as dit une chose que je pense est totalement..

je ne suis pas d'accord, mais aussi et contre, selon moi, le bon sens, de dire que la souveraineté, soit elle est entière, soit elle ne l'est pas. En fait, cette phrase est curieuse, parce qu'on a précisément vécu une amélioration de nos structures démocratiques au moment où on a abandonné ce principe qui était un principe de la monarchie absolue. La souveraineté, c'est simplement le droit de décider qui décide.

Donc c'est le droit de déléguer quelque chose aussi. Tant qu'on décide qui décide et on peut donc reprendre ensuite les manettes, on reste souverain, et on reste souverain en entier, même si on a délégué des choses. Il ne faut pas confondre la souveraineté et l'autonomie ou le pouvoir de décider des choses.

Dans le cas monétaire, c'est exactement la même situation. Aujourd'hui, on a délégué la fonction monopolistique de la monnaie à la Banque européenne. Mais il y a plein de choses qui, aujourd'hui, ne sont pas permises, mais qui peuvent être permises demain.

Par exemple, la valeur des monnaies locales. Aujourd'hui, il y a beaucoup de contraintes sur les monnaies locales. C'est-à-dire qu'elles ne doivent pas dépasser un périmètre géographique.

Il ne faut pas qu'elles soient indexées à quoi que ce soit. Et ça, c'est des contraintes législatives. D'un jour à l'autre, on peut dire non.

D'un jour à l'autre, on peut dire que le bitcoin est accepté pour toute forme de paiement. Voire, en France, on crée une autre monnaie. L'euro, c'est bien, mais on crée aussi une autre monnaie.

Toutes ces décisions-là, elles peuvent être prises à tout moment. Donc, l'enjeu est tout simplement de dire est-ce que ça vaut la peine de les prendre ou non ? Enfin, l'enjeu, au moment où nous-mêmes, on décide.

Aujourd'hui, c'est plus compliqué, parce que les politiciens, quand ils sont au gouvernement, s'ils prennent une telle décision, eh bien, au sein de leur partenaire européen, tout le monde va leur dire, en fait, tu nous fais la guerre. Les personnes sont obligées de faire ça. Donc là encore, c'est beaucoup plus facile de manipuler, de faire en sorte qu'un dictateur choisisse pour pas cher ce qu'on veut plutôt qu'une population entière.

Donc voilà, on est pleinement souverain et on peut demain reprendre le contrôle de la monnaie. Et ce n'est même pas si dur comme on peut l'imaginer.

[Intervenant 2] (1:46:29 - 1:46:39)

Merci, on ne tombera pas d'accord sur ces aspects-là. Donc je vais repasser la parole à Stéphane, qui avait peut-être d'autres questions, ou aux autres, si jamais vous en avez, levez la main.

[Intervenant 3] (1:46:40 - 1:46:59)

Oui, une toute petite question qui ne nécessite pas de développement. On a parlé, et Pascal tout à l'heure faisait aussi allusion, à quatre pétitions que vous avez supportées, là aussi dans le bon sens du terme. On ne parle pas des deux dernières puisqu'elles sont grandes, mais quels ont été les résultats des deux premières ?

[Intervenant 1] (1:46:59 - 1:47:06)

Alors, les résultats formels, juridiques, ou les résultats aussi informels ?

[Intervenant 3] (1:47:07 - 1:47:07)

Les deux, mon général.

[Intervenant 1] (1:47:08 - 1:48:24)

Alors, juridiques, c'est très simple. Les résultats, ils sont mauvais, c'est-à-dire qu'ils sont passés en commission des lois. La commission des lois a majoritairement voté pour les classer, et elles ont été les trois classées.

Maintenant, en termes informels, ces pétitions nous ont valu une invitation à l'Assemblée nationale pour former un groupe. Nous ont valu le fait que des groupes, du moins à l'occasion de la gauche, ont commencé à les voter, ont commencé à discuter, à mettre dans leur agenda le RIC constituant, que tout le monde a pu faire la distinction entre RIC et RIC constituant au niveau des députés. Voilà, donc, ce sont des conséquences qui sont un petit peu concrètes, c'est-à-dire qu'on a un pied dedans, on est connu à l'Assemblée, on est un groupe d'intérêt, on est une lobby, en fait.

La solution démocratique est devenue on a des députés que quand on les appelle et qu'on leur dit qu'il ne faut pas faire ça, ils nous écoutent, bon, une fois sur trois, mais c'est mieux que zéro, tu vois.

[Intervenant 3] (1:48:26 - 1:49:54)

Oui, on est bien d'accord. Encore une fois, tout le monde a adhéré à la solution démocratique et parmi tous les chemins qui pourront mener à une forme de liberté et de reprise en main de notre citoyenneté, la solution démocratique doit en faire partie. Il n'y a pas d'ambiguïté en ce qui me concerne.

J'aurais donc aussi deux petites questions avant de donner la parole à Pascal, qui a levé la main. Bien évidemment, comme tu viens de le dire, la solution démocratique est de fait devenue une forme de lobby, un groupe de pression, et bravo pour vous, puisque le travail que vous avez mené depuis des années maintenant, on est conscient, finit petit à petit à payer, même si ce n'est pas à la hauteur de nos attentes et certainement des vôtres, mais c'est déjà ça, et félicitations pour ce travail. Vous allez bien entendu avoir des demandes de

parrainages auprès des maires.

Est-ce que vous en avez déjà obtenu ou pas ? Ces parrainages vont vous mener à une candidature forcément aux présidentielles. Lors des dernières présidentielles, si je ne m'abuse, Clara Hegger était votre candidate.

Est-ce qu'aujourd'hui un choix a été porté sur cet éventuel candidat, et où en êtes-vous dans ces démarches de parrainage, même si effectivement on s'y prend bien à l'avance, mais je pense qu'aujourd'hui il nous faut anticiper, si on veut espérer avoir une petite fenêtre météorologique, comme on dit ?

[Intervenant 1] (1:49:55 - 1:52:25)

Pour l'instant, il y a déjà des maires, alors vous trouverez des maires qui non seulement nous promettent un parrainage, mais ensuite ils acceptent qu'on publie sur le site leurs promesses, leurs citations, ce qu'ils ont dit. Comme vous savez, ce sont des promesses, parce que le parrainage se donne à la dernière minute, en réalité, donc il faut avoir mille promesses pour avoir 500 parrainages. Donc on en a déjà, et on se mobilise.

On a plusieurs personnes assez, je dirais même très compétentes, qui permettent d'avoir régulièrement des conversations avec des maires, avec des conseillers municipaux, avec des candidats pour 2026, parce que la spécificité, cette fois-ci, c'est qu'il y aura une élection juste avant l'élection des maires, et donc on ne sait pas si les maires d'aujourd'hui sont les maires de demain, ça c'est le problème, mais l'avantage, c'est aussi qu'on peut avoir nos propres candidats dans les petites villes, puisqu'on ne va pas gagner à Paris, je ne vous cache pas, mais par contre, comme vous le savez, en France, il y a beaucoup de communes petites, et voilà. Ça, c'est déjà en cours. Pour la candidature, en fait, la candidature, oui, c'est Clara Hegger qui était en 2022, ça a bien marché, par défaut, c'est toujours elle, après, ce qui se passera, c'est que la vraie question, c'est l'épargne, c'est pas la candidature, c'est-à-dire qu'au moment où on décide d'y aller, d'en avoir une, de candidature, parce qu'on a suffisamment de soutien des parrains, eh bien, là-dessus, on décidera ensemble de façon consensuelle, et quand je dis ensemble, j'inclue, que ce soit clair, tous les gens qui se sont investis dans l'épargne, mais pas tous les inscrits, pas tous les membres, pas tous les sympathisants, c'est les gens qui ont mouillé la chemise. Et donc, avec ces personnes-là, on choisira de façon consensuelle qui on trouve qui peut aller, aussi parce que Clara, c'était quand même très épuisant de faire une campagne, donc elle n'est pas non plus, comment dire, si il y a quelqu'un d'autre qui reçoit l'approbation, c'est Clara, ça lui va très bien.

[Intervenant 3] (1:52:30 - 1:53:36)

OK, merci Paul de cette précision. Une petite question subsidiaire avant de redonner la parole à Pascal. Les profils des maires, aujourd'hui, qui vous apportent au moins une oreille attentive, pour avoir leur appui et des promesses de parrainage, sont-ils des maires qui appliquent déjà la démocratie directe sous forme de références locales ou de démocratie participative, entre guillemets, parce qu'aujourd'hui, ce mot est tellement galvaudé qu'on pourrait dire démocratie consultative, puisque la plupart du temps, on fait des consultations citoyennes alors que les décisions sont déjà prises pour essayer de calmer le bon peuple.

Quel est le profil moyen, si tant est qu'il y en ait un, des maires qui sont à l'écoute de

vos discours et quel est le nombre d'administrés moyens, encore une fois à la louche, de ces maires ? Est-ce que c'est des petites mairies de quelques centaines ? Est-ce que c'est des mairies de plusieurs milliers ou de dizaines de milliers ?

Ce serait intéressant à avoir cette précision.

[Intervenant 1] (1:53:38 - 1:55:31)

Bon, la réponse est très simple. Premièrement, on va distinguer ceux qui nous écoutent avec intérêt et ceux qui ont une chance de nous parrainer. Ceux qui nous écoutent avec intérêt, ça peut être lié au fait de mettre en place des dispositifs de démocratie directe et non participative dans la ville, mais ceux qui ont une chance de nous parrainer ne sont pas ceux-là.

Pourquoi ? Parce que les maires des grandes villes sont liés à un parti politique, appartiennent eux-mêmes à un parti politique et donc ils parrainent la personne de ce parti politique qui va être candidate. Donc, il n'y a aucune chance qui nous donne le parrainage.

En revanche, dans les petites communes, là, il y a des maires qui n'appartiennent à aucun parti. Comme vous le savez, au-dessous de 1 000 habitants, ce n'est pas une bonne affaire d'être maire. Et donc, c'est des personnes qui font ça presque bénévolement, qui ne s'intéressent pas à la politique politicienne et c'est ceux-là qui sont les plus intéressés pour nous.

Plutôt jeunes, ceux qui sont un peu plus intéressés qu'en général. Et donc, des personnes qui, par définition, là aussi, ils ne font pas trop de démocratie directe pour une raison aussi très simple, c'est qu'au-dessous de 1 000 habitants, comment dire, la démocratie directe peut se faire de façon totalement informelle. C'est-à-dire, tu déposes, il me demande à la mairie, il peut y avoir un débat public, il n'y a pas besoin.

En fait, la démocratie a besoin de procédures très formelles quand on est nombreux. Moins on est nombreux, moins on a besoin de procédures formelles. Donc, c'est pour ça que c'est assez décorrélé, le fait, leurs pratiques et leur soutien.

[Intervenant 2] (1:55:34 - 1:55:36)

Merci, Raoul. D'autres questions, Stéphane ?

[Intervenant 3] (1:55:37 - 1:55:41)

Non, non, pas du tout. Merci, Jérôme, de prendre le repas à nouveau. Merci beaucoup.

[Intervenant 2] (1:55:41 - 1:55:46)

Je t'en prie. On va écouter du coup Pascal, puis on a Robert qui nous a rejoint également.

[Intervenant 4] (1:55:47 - 2:00:11)

Vas-y, Stéphane. Pascal. Merci, merci.

Le Frexit, on n'a pas le choix. On n'aura pas le choix si on veut pouvoir nous libérer puisque l'Union européenne, pour nous, peuple, comme pour notre nation, la France, c'est une prison politique. Les décisions sont prises loin, notamment les

décisions sur la politique monétaire qui sont prises à Francfort et nous subissons tout ça.

Donc, si on veut pouvoir cette prison, le Frexit, c'est incontournable. Mais sortir de cette prison politique ne nous libère pas pour autant, nous, le peuple. On restera toujours, comme depuis 235 ans, dans la prison politique nationale à ne pouvoir décider de rien du tout autrement que par la voix des représentants que nous nommons pour exercer la souveraineté.

Tout à l'heure, Raoul, tu as parlé de l'article 3 de la Constitution en disant que la souveraineté nationale appartient au peuple qu'il exerce par ses représentants et par le référendum. Le référendum n'est pas exercer la souveraineté. Et ça, on l'a vu en 2005.

On l'a tous vu puisqu'on a dit non au projet de constitution européenne et ça n'a pas empêché nos représentants de se réunir en conseil pour réviser la constitution et ensuite adopter le traité de Lisbonne. Et donc, je voudrais vous donner une petite métaphore parce qu'il y a une petite subtilité à comprendre quand on parle de la souveraineté. Déjà, l'article 3 ne dit pas que le peuple est souverain.

Il dit que la souveraineté nationale, la souveraineté de la nation, c'est-à-dire d'une entité, d'une abstraction, appartient au peuple et que cette souveraineté-là nationale est exercée par les représentants. Et donc, la métaphore, c'est nous avons, nous tous, nous sommes propriétaires d'un logement, d'un studio, d'une maison, peu importe. Nous sommes propriétaires.

Comme l'article 3 dit que la souveraineté nationale nous appartient, donc on est propriétaires de ce logement et on décide de le mettre en location donc pour arrondir nos familles, on va le louer à quelqu'un qui va y résider. Et à partir du moment où cette personne va résider dans notre maison et là, on peut comparer avec nos représentants que nous nommons pour exercer la souveraineté, eh bien, nous perdons la jouissance de notre bien. Ça va être le locataire qui aura la pleine jouissance à partir du moment où il paie son loyer et le loyer qu'il paie, pour reprendre la métaphore, c'est nous, quand nous glissons un bulletin dans l'urne, nous donnons la légitimité à nos représentants, à ces gens, aux élus, aux personnes qu'on nomme, pour nous représenter.

Et ça, c'est dit, enfin, c'est pas dit comme ça, mais c'est noté très clairement dans la loi constitutionnelle qui a précédé l'adoption de la Constitution en stricte, la loi du 3 juin 1958, qui dit, en son petit un, seul le suffrage universel est la source du pouvoir. C'est du suffrage universel ou des instances élues par lui que dérivent le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Alors, tous les citoyens, pas tout le peuple, parce qu'il n'y a que les électeurs qui peuvent glisser un bulletin dans l'urne, pas les mineurs, pas les personnes qui ne disposent pas de sous-droit, les citoyens, quand nous mettons un bulletin dans l'urne, quand nous sommes appelés, nous nous tirons une balle dans le pied parce que rien ne nous oblige à le faire.

Le fondement doctrinal de la souveraineté nationale, qui remonte à 1789, dit que les citoyens qui se nomment des représentants, c'est pas une obligation, on se nomme des représentants, à partir de ce moment-là, renoncent à pouvoir décider eux-mêmes. Voilà le piège. Le piège, je ne sais pas, il me paraît évident.

Je ne comprends pas comment des gens comme nous, qui sommes là, qui sommes intéressés par... Je ne comprends pas comment on ne peut pas comprendre ça, ça me paraît vraiment...

[Intervenant 2] (2:00:12 - 2:00:58)

Alors, Pascal, encore une fois, on comprend ton raisonnement, à chaque space, tu viens nous l'expliquer. On le comprend, simplement, il faut aussi que toi, tu comprennes que, pour beaucoup, si on comprend effectivement ce que tu décris, nous avons conscience également que ce n'est pas demain la veille que les gens vont tous arrêter en masse de voter pour, justement, arrêter de donner le crédit à ce que tu dénonces. Donc, il faut bien essayer de trouver des palliatifs, il faut bien essayer de trouver d'autres solutions que le simple fait de se dire « bon, allez, demain, plus personne ne va voter » parce que ça ne se produira pas.

Et ça, je comprends ton point de vue, mais il faut aussi que tu comprennes le point de vue de ceux qui peuvent comprendre le tien, mais qui ont décidé de trouver d'autres solutions que d'attendre le jour où plus personne n'ira voter.

[Intervenant 4] (2:00:58 - 2:01:41)

Tu comprends ? Ça s'est produit en 2017 et en 2022 où il y a eu une abstention supérieure à 53%, et là, il y a quelques mois, Macron a eu la bonne idée de dissoudre l'Assemblée nationale. Cette abstention, elle est tombée à 33%.

Donc, je termine, j'ai entendu la cloche, avec 33% d'abstention, avec 66% de participation, nous avons clairement signifié aux présents que nous souhaitons donc être présentés, et c'est ce qu'ils feront, et c'est pourquoi moi, je prédis, je n'ai pas de boule de cristal, mais hélas, ces deux pétitions qui viennent d'être lancées sur le site de l'Assemblée seront placées dans quelques mois. Ça, c'est couru d'avance. Voilà, merci.

[Intervenant 3] (2:01:42 - 2:02:10)

Très bien, merci Pascal. On va laisser une dernière question très rapide à Robert, on va laisser aussi Raoul conclure, et le laisser quitter ce space, puisqu'il a déjà largement contribué à l'heure et demie qu'il nous avait demandé. Merci beaucoup Raoul.

S'il vous plaît, des questions très rapides, et on va laisser après la conclusion à notre invité Raoul. S'il vous plaît. Merci.

[Intervenant 8] (2:02:12 - 2:03:06)

Oui, merci Stéphane. Moi, j'avais une question assez rapide. Est-ce que dans vos débats avec les députés, même dans vos travaux préparatoires au sein de votre parti, vous évoquez un sujet qui est inconsubstantiel à la démocratie directe ?

Celui du mode de scrutin, parce que les modes de scrutin qu'on a usuellement en France, c'est-à-dire une nominale à deux tours, sont particulièrement médiocres dans le cadre du référendum, puisque parfois ils conduisent à obtenir un résultat qui est le moins désiré. Sans rentrer dans les détails, les techniciens des systèmes de vote savent pourquoi. Donc, ça me paraît un sujet particulièrement important, parce qu'il ne suffit pas d'avoir un référendum, il faut aussi que le mode de vote permette d'obtenir un résultat qui convient, qui soit approprié au désir des citoyens.

Voilà, c'est tout.

[Intervenant 2] (2:03:08 - 2:03:12)

Merci Robert. Raoul, si tu peux répondre à cette dernière question.

[Intervenant 1] (2:03:12 - 2:09:01)

Oui, donc nous, c'est tout à fait juste que le système français à deux tours donne des résultats aberrants, et quelquefois incite même pour pouvoir gagner à faire des choses mauvaises pour beaucoup de gens, en fait. Donc, ce n'est pas un mode de scrutin super. Après, nous, on se concentre sur autre chose.

Pourquoi? Parce qu'en fait, il y a toute une palette de choses qu'il faudrait améliorer et sur lesquelles il y a des barres. Mais il est clair que lorsque les citoyens peuvent directement contrôler la Constitution, ils peuvent directement changer le mode de scrutin.

D'ailleurs, dans tous les exemples que nous avons, ça a été fait. C'est-à-dire, systématiquement, ça va vers un mode de scrutin proportionnel. C'est ce que les gens préfèrent, en fait.

Donc, par contre, se mettre à côté une bataille sur un mode de scrutin me paraît risqué et maladroit, parce que c'est tout de suite celle que les partis politiques attendent qu'on demande autre chose que ce qu'on demande pour pouvoir s'en saisir. Parce qu'autant changer de mode de scrutin, ça leur va. Ce n'est pas tous, mais enfin, il y a débat.

Mais donner le contrôle de la Constitution aux citoyens, ça, c'est toujours la dernière chose, le dernier recours qu'il faut faire. Donc, on évite d'avoir d'autres revendications pour lesquelles ils pourraient dire « ah ben voilà, je vous prends de celle-là » et finalement, on peut se mettre d'accord, on ne peut pas tout avoir. On va à la racine du problème.

Mais, cela dit, je suis totalement d'accord et le jour où on gagne, on sera ensemble pour l'amélioration du mode de scrutin. Il y en a d'autres, d'ailleurs, qui ne sont peut-être même pas d'accord sur celui qui est idéal, mais en tout cas, il y en a beaucoup qui sont mieux que celui qu'on a. Juste une dernière remarque par rapport à ce qui a été dit avant, est faux, en fait.

C'est ça qu'il faut voir et c'est un point important par rapport à ce qu'on fait. Le référendum de 2005 n'a pas été, d'un point de vue juridique, n'a pas été ignoré. Dans les faits, oui.

Mais un référendum ne peut pas être ignoré en France. Le traité qui a été voté par le Parlement est un traité très semblable à celui sur lequel on a voté, mais ce n'est pas le même. C'est-à-dire que le texte identique sur lequel on a voté, on ne peut pas revenir.

Le Parlement ne peut pas le faire passer, tel qu'est. Alors, c'est tout le problème. C'est-à-dire que si on fait une loi et que le Parlement a le droit aussi de faire une loi et nous on fait une loi et le Parlement refait une loi contraire à celle qu'on a fait, mais en changeant en virgule.

Voilà, comme le traité, on change une virgule, c'est plus le même traité. Alors, il peut

le faire. C'est pour ça que c'est très important ce qui s'appelle le référendum obligatoire, c'est-à-dire qu'on ne peut pas changer la constitution sans le vote des gens.

Parce que si on peut le faire sans le vote des gens, c'est toujours possible de rendre fin à des décisions qui ont été prises directement. C'est ce qui se passe. Le fameux alinéatoire, c'est à quoi ça sert.

C'est ce par quoi le traité de Lisbonne est passé. Parce qu'ils ont une autre possibilité de faire passer des choses. Ça ne sera pas le même, mais ça sera très semblable.

Donc, voilà. C'est ça que je veux dire. Et ça veut dire deux choses.

La première, c'est que le référendum obligatoire est très important. Et la deuxième, c'est que quand on dit que le référendum, parce que Pascal tu disais ça, ne sont pas contraignants en France, la preuve 2005, c'est faux en fait. Le référendum est un acte de souveraineté, comme écrit dans l'article 3, et comme il est confirmé par le Conseil constitutionnel, par l'article 89.

Quand on vote, on est sûr que ce résultat-là, ce texte-là pour lequel on a voté, il ne passera pas. On n'est pas sûr qu'un texte voisin passe. C'est ça tout le problème.

Donc, on doit s'assurer de pouvoir voter tous les textes. Donc, à chaque fois qu'il nous faut un texte voisin, on devra le revoter. Donc, on votera non jusqu'à ce que le texte ne sera plus aussi voisin que ça.

Voilà. Comme font les Irlandais d'ailleurs. Ils votent non à l'Union Européenne.

L'Union Européenne, au lieu de dire qu'est-ce que tu veux, toi, premier ministre irlandais, pour que nous on te donne pour que tu adhères à ce traité, ils sont obligés de demander qu'est-ce qu'ils veulent les Irlandais pour voter oui. C'est une question différente. Donc, les Irlandais ont beaucoup d'avantages dans l'Union Européenne.

D'ailleurs, ils en tirent beaucoup davantage aussi. Précisément parce qu'il faut faire plaisir aux Irlandais et non pas au gouvernement irlandais. C'est ça la logique qui est derrière.

Voilà. Écoute, Stéphane, merci pour cette invitation. Je sais que les choses sont peut-être un peu plus claires.

Après, nous, de notre côté, on pourrait discuter des heures. On fait régulièrement des articles ou des lives ou des vidéos pour parler de tous ces problèmes dont on a parlé aujourd'hui. D'ailleurs, vous en trouverez.

Si vous voulez trouver la question sur l'Union Européenne, on en fait plein. Voilà. N'hésitez pas.

Si vous voulez quelque chose d'un peu plus approfondi, de nous commander en quelque manière un raisonnement complet sur un thème ou un autre.

[Intervenant 2] (2:09:04 - 2:09:05)

Voilà.

[Intervenant 1] (2:09:05 - 2:09:05)

Merci.

[Intervenant 2] (2:09:06 - 2:09:39)

C'est un moment qui a pu nous consacrer. On va vous souhaiter la meilleure continuation possible puisqu'effectivement, vous travaillez à l'émergence de l'idée de la démocratie réelle et directe. Donc, c'est forcément quelque chose que nous ne pouvons que soutenir, malgré les petites divergences qu'on peut avoir sur des points très ponctuels et précis des démarches de chacun.

Voilà. Merci encore, Raoul. Stéphane, je t'en prie.

Et puis, s'il y en a qui ont d'autres questions, pour qu'on puisse prolonger un petit peu les échanges, n'hésitez pas à lever la main. Sinon, nous clôturons ce space pour se dire à mardi avec Didier Maisto. Stéphane.

[Intervenant 3] (2:09:40 - 2:11:29)

Oui, un gros merci à tout le monde. Merci bien sûr à Raoul pour cette intervention. Merci pour ta transparence.

Merci aussi pour cette capacité à rebondir et à accepter la critique d'émergence avec autant de sérénité. Mais bon, tu es visiblement un homme aguerri à cette forme de pratique et c'est très agréable d'avoir passé plus de deux heures en ta compagnie. On te souhaite le meilleur.

J'invite tout le monde, encore une fois, à rejoindre Solutions démocratiques, même si vous n'êtes pas convaincus des modalités. En tout cas, il existe un parti. Jusqu'à preuve du contraire, c'est le seul.

Essayons d'apporter notre petite pierre chacun à l'édifice. Même si nous suivons de façon parallèle ou conjointe des chemins différents, notre citoyenneté doit en tout cas nous forcer à nous serrer les coudes, à nous serrer la main et à essayer d'avancer ensemble dans la même direction. Merci encore une fois à toi pour cette intervention très instructive, pour tes réponses très complètes.

Passe le bonjour à Clara Guerre de notre part et à une prochaine fois. Je ne sais pas s'il y a des questions. S'il y a des questions, levez la main de suite.

Si quelqu'un veut prolonger le débat, autrement nous allons vous souhaiter une bonne soirée. Pour une fois, nous aurons fait deux heures et demie et non pas trois heures, ce qui sera un record. Je ne vois que personne ne lève la main, donc c'est très bien.

Ce qui veut dire, Raoul, que tu auras rempli ton office et que tu auras répondu à toutes nos interrogations. Merci Stéphane, merci de l'accueil. Bonne soirée à tous.

Oui, pardon, excuse-moi, je n'ai pas entendu ce que tu as dit.

[Intervenant 1] (2:11:29 - 2:11:35)

Non, je te remerciais de l'accueil et des mots et je voulais dire bonne soirée à tout le monde.

[Intervenant 3] (2:11:36 - 2:12:07)

Eh bien, écoutez, sur ces bonnes paroles, bonne nuit, veille du jour férié, donc je suppose que la nuit n'est pas finie pour beaucoup d'entre vous. On vous donne donc rendez-vous mardi prochain à 21h avec Didier Maisto et dans 15 jours avec Franck Bordeaux pour parler de France Constituo. Passez à tous une bonne soirée et encore merci de votre fidélité.

A très vite, bonne soirée, bonne nuit.